

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

COMMISSION

COM(66) 82 final

Bruxelles, le 4 mars 1966

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL SUR
L'EVOLUTION PREVISIBLE DE LA PRODUCTION
ET DES POSSIBILITES D'ECOULEMENT DE
CERTAINS PRODUITS AGRICOLES IMPORTANTS

COM(66) 82 final

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
EVOLUTION DEPUIS 1959	1
La production agricole	1
La consommation de denrées alimentaires	6
Conclusions	9
L'évolution du taux d'approvisionnement de la CEE dans le secteur des denrées alimentaires	11
L'évolution des importations et des exportations de produits agricoles (1958-1964)	12
Récapitulation	16
EVOLUTION PREVISIBLE JUSQU'EN 1970	17
Remarque préliminaire	17
LAIT	19
Situation de l'approvisionnement de la C.E.E. en 1962 et prévisions pour "1970"	19
Evolution intervenue depuis "1962"	20
Récapitulation	26
Variations de prix résultant de l'instauration d'un prix indicatif commun du lait	27
Evolution prévue de la production de lait jusqu'en "1970" pour le prix indicatif commun	31
Evolution prévue de la consommation de produits laitiers jusqu'en 1970 pour le prix indicatif commun	32
Situation prévue de l'approvisionnement en lait et en produits laitiers de la CEE pour le prix indicatif commun pendant l'année "1970"	35
Mesures qui peuvent être envisagées	37
Conséquence, sur le plan financier, de l'établissement d'un niveau de prix commun pour le lait	39

	<u>Page</u>
VIANDE BOVINE	41
Bilan d'approvisionnement de la CEE en "1962" et perspectives pour "1970"	41
Evolution enregistrée depuis "1962"	45
Modifications de prix résultant de l'établissement d'un prix d'orientation commun pour les bovins	48
Evolution probable de la production de viande bovine jusqu'en 1970	50
Evolution probable de la consommation de viande bovine jusqu'en 1970 sur la base du prix d'orientation commun	- 51
Récapitulation	53
Répercussions financières	54
RIZ	55
La situation de l'approvisionnement dans la CEE en 1962 et prévision pour "1970"	55
L'évolution enregistrée depuis "1962"	58
Modifications de prix résultant de l'établissement d'un niveau commun de prix pour le riz	58
Evolution probable de la production de riz jusqu'en 1970 en cas de prix commun	61
Evolution probable de la consommation de riz jusqu'en 1970 en cas de prix commun	61
Répercussions financières	62
SUCRE	63
Bilan d'approvisionnement de la CEE en 1962 et perspectives pour "1970"	63
Evolution enregistrée depuis "1962"	65
Modification de prix résultant de l'établissement d'un prix indicatif commun pour les betteraves à sucre	67
Evolution prévisible de la consommation de sucre jusqu'en 1970	71
Evolution prévisible de la production de sucre jusqu'en 1970	72
Répercussions financières	74

•/•

	<u>Page</u>
GRAINES OLEAGINEUSES	76
Situation actuelle	76
Répercussions du prix commun pour le colza et la navette sur l'évolution de la production	77
Récapitulation	81
Répercussions financières	81
HUILE D'OLIVE	83
Répercussions financières	83

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL SUR
L'EVOLUTION PREVISIBLE DE LA PRODUCTION
ET DES POSSIBILITES D'ECOULEMENT DE
CERTAINS PRODUITS AGRICOLES IMPORTANTS

Le rapport ci-après sur l'évolution prévisible de la production et des possibilités d'écoulement de certains produits agricoles importants a été demandé à la Commission par le Conseil, en vue de lui donner l'occasion d'examiner si et quelles mesures il convient de prendre pour assurer un équilibre raisonnable entre l'évolution prévisible de la production et des possibilités d'écoulement des produits agricoles importants.

Le Conseil a également exprimé le désir que ce rapport lui soit soumis en même temps que les propositions de la Commission concernant l'établissement d'un niveau de prix commun pour le lait, la viande bovine, le riz, le sucre, les graines oléagineuses et l'huile d'olive.

En conséquence, on donne ci-après une prévision pour 1970 de l'approvisionnement des produits en cause (sauf l'huile d'olive), compte tenu des répercussions des prix communs proposés par la Commission tant sur l'approvisionnement de la Communauté que pour les incidences financières sur le F.E.O.G.A. Dans cette mesure, il y a un lien étroit entre les propositions de la Commission concernant les prix communs ainsi que les mesures particulières à prendre, et le présent rapport.

En outre, on a fait précédé la prévision d'un examen rétrospectif sur l'évolution de la production agricole dans son ensemble, de la consommation de denrées alimentaires et du commerce extérieur de 1958 à 1965.

EVOLUTION DEPUIS 1958

1. Avant de présenter des prévisions concernant l'évolution jusqu'en 1970, il paraît indiqué d'examiner comment se sont développées au cours du passé récent la production agricole, la consommation des denrées alimentaires et le commerce des produits agricoles. Cet examen rétrospectif a l'avantage d'être fondé sur des données concrètes et de faire apparaître des ordres de grandeur et des tendances qui ne se modifieront pas fondamentalement au cours de l'évolution future.

La production agricoleValeur croissante de la production agricole

2. Dans tous les pays de la Communauté, la tendance à un accroissement de la valeur de la production agricole s'affirme : c'est ainsi que pour la C.E.E. considérée dans son ensemble, on constate un taux annuel de croissance en volume s'élevant en moyenne, pour la période de 1953 à 1963, à 2,5 % (1) pour l'ensemble des produits agricoles (tableau 1).

L'accroissement de la valeur de la production agricole a été particulièrement élevé aux Pays-Bas (taux annuel moyen 3,5 %) et en Allemagne (3,0 %). Tandis que la France atteint exactement la moyenne de la C.E.E., la Belgique (1,9 %) et l'Italie (2,1 %) se situent en-dessous de la moyenne.

(1) Aux prix de 1958, c'est-à-dire que le taux de croissance se rapporte uniquement à la quantité de produits obtenue.

Tableau 1 Evolution de la production agricole dans les pays de la C.E.E. 1958-1963
aux prix de 1958

Pays	1953	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Taux moyen d'accroisse- ment annuel
<i>1953 = 100</i>								
<i>Production végétale finale</i>								
Belgique/Belgïe	100	116,8	97,7	116,8	122,4	122,4	122,4	2,0
Allemagne	100	114,7	98,9	124,2	93,6	108,4	120,0	1,8
France	100	95,1	115,6	131,3	114,4	138,5	133,7	2,9
Italie	100	112,3	115,7	105,6	115,7	119,1	122,4	2,0
Pays-Bas	100	118,5	102,4	140,7	127,1	125,9	125,9	2,3
C.E.E.	100	106,8	111,4	120,6	112,6	125,2	126,4	2,4
<i>Production animale finale</i>								
Belgique/Belgïe	100	115,8	120,7	119,5	126,8	129,2	123,1	2,1
Allemagne	100	115,1	120,2	126,5	132,9	135,4	140,5	3,5
France	100	112,2	104,4	111,1	116,6	121,1	121,1	1,9
Italie	100	115,3	123,0	129,4	132,0	132,0	126,9	2,4
Pays-Bas	100	126,0	134,7	149,2	150,7	159,4	150,7	4,2
C.E.E.†	100	115,8	115,8	121,9	128,0	130,4	130,4	2,7
<i>Production finale de l'agriculture</i>								
Belgique/Belgïe	100	115,2	111,7	117,6	124,7	125,8	121,1	1,9
Allemagne	100	125,6	114,4	125,3	121,6	126,5	134,9	3,0
France	100	104,6	110,4	120,9	117,4	129,0	127,9	2,5
Italie	100	112,7	116,2	112,7	119,7	122,0	123,2	2,1
Pays-Bas	100	123,2	123,2	145,2	142,4	146,5	141,0	3,5
C.E.E.	100	111,9	114,2	121,4	121,4	128,5	128,5	2,5

Si l'on examine le rythme de croissance dans le secteur agricole des Etats membres depuis 1956/58, on obtient pour les divers pays le tableau suivant :

Tableau 2 : Taux de croissance de la production agricole dans les pays de la C.E.E. (1956/58 - 1962/63 aux prix de 1958)

en %

P a y s	Taux annuel moyen de croissance			
	1953 - 1963	1956/58 - 1962/63	1956/58 - 1959/61	1959/61 - 1962/63
	1	2	3	4
Belgique	1,9	2,2	2,3	2,0
Allemagne	3,0	3,3	3,1	3,4
France	2,5	4,0	3,9	4,1
Italie	2,1	2,9	3,7	2,1
Pays-Bas	3,5	3,9	5,6	2,0
C.E.E.	2,5	3,5	3,7	3,2

Source : OSCE, Statistique agricole 1965, cahier n° 4, page 12 ;
colonne 1 ; tableau 1

Par comparaison à la moyenne décennale (1953-1963), le taux d'accroissement de la valeur de la production agricole a augmenté dans tous les Etats membres au cours de la période 1956/58 - 1962/63 (tableau 2, colonne 2). Si l'on subdivise davantage cette période récente, on constate qu'en France et en Allemagne les taux de croissance les plus élevés ont été enregistrés au cours de la période 1959/61-1962/63, tandis c'est entre 1956/58 et 1959/61 que dans les autres pays (Belgique, Italie et Pays-Bas) les taux de croissance ont été les plus hauts. Toutefois, il y a lieu d'observer que l'année 1961 fut caractérisée par des récoltes particulièrement défavorables (automne pluvieux) qui ont eu une incidence variable sur l'évolution précédente.

./. .

Importance de la production animale et végétale

3. L'agriculture de la C.E.E. est caractérisée par la prédominance de la production animale sur la production végétale. C'est ainsi que la répartition de la production agricole finale selon son origine animale d'une part, végétale d'autre part, fait apparaître dans tous les pays de la Communauté, à l'exception de l'Italie, une prédominance absolue de la valeur de la production animale :

Tableau 3 : Pourcentage des productions végétale et animale de l'agriculture par rapport à la production finale (1963)

en %

Pays	Part de la production végétale	Part de la production animale
Belgique	36,9	63,1
Allemagne	25,1	73,6
France	35,5	62,9
Italie (1)	65,5	34,0
Luxembourg	17,1	82,5
Pays-Bas	36,5	63,5
C.E.E. (1)	40,6	58,4

(1) La différence par rapport à "100" représente les "autres productions"

Source : OSCE, Statistique agricole 1965, cahier n° 4, pages 23 et suivantes.

Ce tableau fait apparaître le pourcentage particulièrement élevé de la production animale au Luxembourg et en Allemagne ; la France, la Belgique et les Pays-Bas atteignent à peu près le même niveau, tandis qu'en Italie le rapport est exactement inversé.

Modifications des structures de la production

4. L'accroissement de la valeur de la production agricole qui ressort des tableaux 1 et 2 n'a toutefois pas été régulier pour tous les produits ou groupes de produits. Au contraire, et même si elles n'ont pas été très importantes, des modifications se sont manifestées dans la structure de la production ; celles-ci ont été provoquées notamment par le développement de la demande et peuvent être caractérisées comme suit :

- Accroissement de la production plus important dans le secteur des produits animaux que dans celui des produits végétaux ;
- Pour les fruits et légumes : orientation plus prononcée vers les fruits et légumes de haute qualité et en même temps augmentation importante de la production globale de fruits et légumes.

5. C'est ainsi que de 1953 à 1963 la valeur de la production animale s'est accrue de 2,7 % par an, tandis que la production végétale n'augmentait que de 2,4 % ; en d'autres termes : l'indice de la valeur de production (1953 = 100) atteignait en 1963 pour les produits animaux 130,4 et pour les produits végétaux 126,4 (tableau n° 1).

Si l'on examine cette évolution pour chacun des pays de la Communauté, on constate que seule la France fait exception à cette règle générale : dans ce pays, la valeur de la production végétale s'est accrue plus rapidement que celle de la production animale. Toutefois, cela est principalement dû à la base défavorable pour la France que constitue l'année 1953. Si par contre l'on adopte comme base la moyenne de la période 1959/60, on obtient pour la France également, un accroissement plus rapide de la valeur de la production animale que de la valeur de la production végétale (taux moyen annuel de croissance des produits animaux de 1959/60 à 1962/63 = 4,3 % ; pour les produits végétaux 3,5 %). La structure de la production finale aux Pays-Bas et en Allemagne s'est fortement déplacée en faveur de la production animale.

6. Dans les pays dont la production de fruits et légumes représente un pourcentage élevé de la valeur de production des produits agricoles, l'orientation de la demande vers des espèces de fruits de haute qualité et vers les fraises ainsi que vers les légumes fins, a entraîné une modification correspondante de la structure de la production et en même temps un accroissement des valeurs produites.

Cela vaut notamment pour l'Italie. Dans ce pays, le pourcentage représentant la valeur de la production de fruits et légumes par rapport à la production finale de l'agriculture, de 13,7 % en 1953 (dont 6,8 % de légumes et 6,9 % de fruits frais), est passé à 22,5 % en 1963 (légumes 12,0 %, fruits frais 10,5 %), ce qui signifie que cette production a connu un accroissement beaucoup plus important que la production globale du secteur agricole. Cela vaut également, pour l'ensemble de la C.E.E. : de 1953 à 1963, le pourcentage de la production des légumes et des fruits frais par rapport à la production finale du secteur agricole des Etats membres est passé de 10,4 % à 13,5 %.

La consommation de denrées alimentaires

7. Grâce à l'accroissement constant au cours des dernières années du revenu global dans le cadre du développement économique de la Communauté, ainsi qu'en raison de l'expansion démographique, la consommation des denrées alimentaires s'est régulièrement accrue dans les pays de la C.E.E. Comme il ressort du tableau 4, les consommateurs n'ont toutefois pas tendance à dépenser des sommes plus élevées en chiffres absolus pour les denrées alimentaires ; cet accroissement accuse au contraire en valeur absolue une tendance au ralentissement.
8. Les valeurs figurant au tableau 4 indiquent les dépenses des consommateurs (pour les denrées alimentaires et les boissons) dans leur ensemble ; en d'autres termes, l'accroissement de la population et l'augmentation de la consommation par habitant s'expriment globalement dans ces chiffres.

Lorsqu'on examine l'évolution quantitative de la consommation par habitant des denrées alimentaires importantes, on constate (tableau 5) :

Taillieu 4 Evolution de la consommation de produits alimentaires et boisson dans la C.E.E. 1959-1964
 aux prix de 1958
 en U.C. et monnaies nationales

(1) Y compris le tabac:

Sans la Saure ni Peulin (Quest).

Y compris la Sarre et Berlin (Ouest).

Source : Bulletin général de statistique de l'O.S.C.E., 1965/11 (Voir ici aussi taux de change).

Tableau 5 : Consommation par tête pour quelques produits agricoles dans la C.E.E.

Tabelle 5: Pro-Kopf-Verbrauch einiger wichtiger landwirtschaftlicher Erzeugnisse in der BRD

(1) 1951 (φ 1950/51 - 1951/52 - 1952/53) = 1958 (φ 1957/58 - 1958/59 - 1959/60)

(2) Source : Pour tous les produits à l'exception des fruits et légumes : O.S.C.D. ; pour les fruits et légumes : O.G.D.E.

Il en résulte deux choses : d'abord, la faveur croissante des consommateurs pour les denrées alimentaires de haute valeur (sucre) et les protéines (viande, œufs, fruits et légumes) accompagnée de la réduction de la consommation des produits riches en hydrates de carbone (céréales) et, d'autre part, le fléchissement de l'accroissement de la consommation par habitant au cours des dernières années.

L'augmentation des dépenses des consommateurs n'est toutefois pas uniquement due à une augmentation des quantités consommées; elle est également imputable à l'achat de qualités meilleures ainsi qu'à la préparation et à la transformation croissantes des produits agricoles en denrées alimentaires prêtes à la consommation, ce qui a tendance à réduire la part de l'agriculture dans les dépenses des consommateurs.

Conclusions

9. Au cours des dernières années l'agriculture de la CEE n'a cessé d'augmenter la valeur de sa production. La structure de la production agricole est caractérisée par une prédominance de la production animale, dans le cadre de laquelle les produits de l'élevage bovin (lait et viande) jouent un rôle primordial. Bien que les céréales ne participent que pour 10,9 % (en 1963) à la valeur de la production finale, elles constituent néanmoins un produit de base important pour la production de transformation animale (notamment pour la viande de volaille, les œufs et la viande porcine). La structure de la production s'est modifiée surtout en faveur des produits animaux et des fruits et légumes (et dans ce domaine, surtout en faveur des légumes fins).
10. L'accroissement simultané notamment qualitatif de la consommation de denrées alimentaires dans la Communauté est dû à l'expansion démographique et à l'accroissement du revenu global imputable à la croissance économique, qui a entraîné d'une façon générale des augmentations de revenu réelles, étant donné que les prix ont augmenté moins rapidement que les salaires,

Ta**bleau 6 : Produits d'auto-provisionnement pour quelques produits alimentaires**
1951 - 1962 (1)

Produits	Pays Années	Allemagne			France			Italie			Pays-Bas			Union économique belgo-luxembourgeoise			C.E.E.		
		1951	1958	1962 (a)	1951	1958	1962 (a)	1951	1958	1962 (a)	1951	1958	1962 (a)	1951	1958 (a)	1962 (a)	1951	1958 (a)	1962 (a)
Blé		57	68	74	101	114	120	84	99	94	27	30	40	44	71	71	79	93	95
Céréales fourragères (c)		81	79	74	90	101	115	95	77	54	60	37	34	55	42	46	82	78	75
Céréales totales (sans riz)		73	76	74	96	108	118	88	91	75	55	35	36	50	51	54	81	85	83
Sucre		69	93	85	102	97	112	98	110	74	98	97	86	122	106	110	90	99	92
Légumes frais		87	75	74	99	97	98(a)	108	117	118	150	160	163	98	101	111	102	104	106(f)
Fruits frais (sans les agrumes)		89	72	72	82	74	82(d)	113	127	124	142	130	105	104	88	68	100	96	95(g)
Vin		77	59	51	91	75	89	101	105	102	5	3	2	24	16	18	94	87	91
Viande de bœuf et de veau		94	89	91	100	102	109	84	73	75	104	107	105	94	98	94	95	92	92
Lait entier (e)		96	95	93	98	103	105	97	96	92	180	165	157	82	96	97	101	103	102
Viande porcine		98	94	96	102	102	96	100	90	91	146	154	163	101	101	106	103	100	100
Voileille		89	52	39	100	101	104	91	93	98	450	385	302	100	102	111	100	93	91
Oeufs		72	57	70	99	97	•	94	82	84	227	227	205	101	110	124(f)	96	90	•
Huiles et graisses (g)		29	26	28	31	45	44	70	55	54	23	27	28	19	30	29	39	38	39

(1) 1951 = ₣ 1950/51, 1951/52, 1952/53; 1958 = ₣ 1957/58, 1958/59, 1959/60; 1962 = ₣ 1961/62, 1962/63, 1963/64
(a) Viande de bœuf et de veau et lait entier : moyenne de 2 années.
(b) Viande de bœuf et de veau : moyenne de 2 années.
(c) Orge, avoine, maïs, seigle et autres céréales. (d) Ces chiffres concernent la campagne 1961/62, dernière campagne disponible pour la France. (e) Y compris les produits laitiers exprimés en poids de lait entier. (f) Ce chiffre concerne la campagne 1961/62, dernière campagne disponible pour l'U.E.B.I. (g) Huiles végétales, huiles marines et graisses d'abattage.

Source : O.S.C.E. à l'exception des fruits et légumes pour toutes les années : O.C.D.E.
- viande porcine, volaille, œufs, huiles et graisses pour "1951" : O.C.D.E.
- viande porcine, volaille, œufs, huiles et graisses d'abattage.

raitements etc. L'évolution de la consommation dépendra dans une large mesure de l'intensité de la croissance ultérieure de l'économie de la CEE". Si même par rapport à l'accroissement de la consommation l'expansion démographique devient de plus en plus importante, l'évolution réelle du revenu (notamment pour ceux qui n'assurent pas leur propre approvisionnement) continuera à exercer une forte influence sur l'évolution de la demande notamment qualitative de denrées alimentaires. L'agriculture trouve donc son intérêt dans une croissance économique marquée à laquelle elle doit elle-même apporter une importante contribution.

L'évolution du taux d'approvisionnement de la C.E.E. dans le secteur des denrées alimentaires

11. En raison de l'évolution divergente de la consommation et de la production des divers produits agricoles, le taux d'auto-approvisionnement a augmenté pour l'ensemble de la CEE de 1951 à 1962 en ce qui concerne le blé, le sucre (1) et les légumes frais; il est resté sensiblement constant pour le lait entier ainsi que pour les huiles et graisses et a diminué pour les céréales fourragères, les fruits frais, le vin, la viande bovine, la viande de veau et la viande porcine. Pour les œufs, on constate un fléchissement de "1951" à "1958" (tableau 6).

A l'heure actuelle, l'agriculture de la CEE contribue à raison d'environ 87 % à l'approvisionnement de la Communauté en produits agricoles. La comparaison de la consommation et de la production des principaux produits agricoles au cours des dernières années montre que :

- Pour le lait entier ou les légumes frais et la viande porcine le taux d'auto-approvisionnement est atteint;
- Pour le blé, le sucre, les fruits frais, le vin, la viande bovine et la viande de veau ainsi que pour la viande de volaille, le taux d'auto-approvisionnement atteint ou dépasse 90 %;

(1) En ce qui concerne la production de sucre on note une tendance aux excédents; par suite des mesures visant à restreindre la production et du régime du quantum appliqué dans les différents pays le taux d'auto-approvisionnement a baissé entre "1958" et "1962".

- Pour les céréales fourragères, les huiles et les graisses (à l'exception du beurre), le taux d'auto approvisionnement est particulièrement faible.

L'évolution de la consommation dans la Communauté montre nettement que les débouchés de l'agriculture sont particulièrement favorables pour la production de transformation animale ainsi que pour les produits végétaux de haute valeur (fruits et légumes).

Evolution des importations et des exportations de produits agricoles (1958 - 1964)

Importations de produits agricoles (1)

12. De 1958 à 1964, l'ensemble des importations de toute nature (produits industriels et agricoles) des pays de la CEE est passé de 22,9 milliards d'UC à 49,9 milliards d'UC (soit en 1964 près de 100 % de plus qu'en 1958). Le volume du commerce intracommunautaire augmentait de 11,3 milliards d'UC (- 162 %), passant de 6,8 milliards d'UC à 18,1 milliards d'UC. Cependant, les importations en provenance des pays tiers augmentaient de 66 %, passant ainsi de 16,1 milliards d'UC en 1958 à 26,8 milliards d'UC en 1964.

En ce qui concerne le volume des importations de produits agricoles considéré dans son ensemble (2), il est passé de 5,2 milliards d'UC en 1958 à 8,3 milliards d'UC en 1964, soit une augmentation d'environ 60 %; les échanges intracommunautaires de produits agricoles sont passés de 1,0 milliard d'UC (1958) à 2,3 milliards d'UC (1964), ce qui correspond à un accroissement d'environ 120 %. Les importations de produits agricoles en provenance de pays tiers ont également augmenté durant la même période : leur valeur est passée de 4,2 milliards d'UC (1958) à 6,0 milliards d'UC, soit une augmentation de 43 % (tableau 7).

(1) Source pour tous les chiffres du commerce extérieur : OSCE, Statistique mensuelle du commerce extérieur, 1964, cahier n° 5, et 1965, cahier n° 6 ainsi que statistique agricole 1965/5.

(2) Produits agricoles de la zone tempérée, à savoir :
0 denrées alimentaires (à l'exclusion de 07 café, thé, cacao, épices et produits dérivés;
1 boissons et tabac
22 graines et fruits oléagineux
23 Matières premières d'origine animale et végétale non dénommées ailleurs
4 Graisses et huile d'origine animale et végétale.

Tableau 7 : Evolution des importations de produits agricoles dans la CEE

(1958-1964) (1) en millions d'UC

Année	Produits agricoles		Produits agricoles principaux	
	en provenance de pays de la CEE	en provenance de pays tiers	en provenance de pays de la CEE	en provenance de pays tiers
1958	1.002,2	4.169,4	638,2	2.061,0
1959	1.230,9	4.210,0	787,7	2.032,3
1960	1.428,7	4.591,4	930,5	2.151,5
1961	1.581,7	4.634,5	985,0	2.240,5
1962	1.796,0	5.333,8	1.095,7	2.559,6
1963	2.031,2	5.657,9	1.270,7	2.509,2
1964	2.323,5	6.024,9	1.471,8	2.721,9

(1) Source : OSCE - Statistique agricole 1965/5

Tableau 8 : Evolution des importations de produits agricoles dans les principaux pays importateurs de la CEE

(1958 - 1964) (1) en millions d'UC

Pays	Produits agricoles		Produits agricoles principaux	
	en provenance de pays de la CEE	en provenance de pays tiers	en provenance de pays de la CEE	en provenance de pays tiers
<u>Allemagne</u>				
1958	559,8	1.500,0	412,2	711,9
1959	690,2	1.687,4	508,8	838,3
1960	795,3	1.722,8	581,8	818,0
1961	915,9	2.785,6	661,8	873,4
1962	1.060,5	2.151,5	748,0	1.053,5
1963	1.055,1	1.926,0	750,4	773,6
1964	1.162,2	2.095,9	821,4	836,2
<u>Italie</u>				
1958	91,5	476,2	56,1	245,9
1959	105,6	497,5	63,7	246,8
1960	149,0	718,3	99,5	374,2
1961	142,6	746,1	95,9	418,7
1962	159,1	808,2	102,8	406,1
1963	265,2	1.245,4	187,0	652,9
1964	306,7	1.136,4	215,7	645,5

(1) Source : OSCE - Statistique agricole 1965/5.

./. .

13. Dans le cadre du commerce extérieur des produits agricoles, les échanges de produits agricoles principaux (1) ont aussi fortement augmenté. L'accroissement des échanges de ces produits a atteint 55 % de 1958 à 1964; ils sont passés de 2,7 milliards UC en 1958 à 4,2 milliards UC en 1964. Dans le cadre des échanges intracommunautaires, les importations de ces produits sont passées de 0,6 milliard UC en 1958 à 1,5 milliard d'UC en 1964, soit un accroissement de 150 %. Les importations de produits agricoles principaux en provenance de pays tiers qui représentent une valeur plus élevée dans l'ensemble, ont considérablement augmenté passant de 2,0 milliards UC à 2,7 milliards UC de 1958 à 1964, ce qui correspond à un accroissement de 35 %; la valeur des importations pour ces produits a donc comporté un accroissement presque aussi important que pour les produits agricoles de la zone tempérée dans leur ensemble (tableau 7).

14. Une répartition des chiffres d'importations par pays indique que l'Allemagne et l'Italie sont parmi les Etats membres de la CEE les principaux pays importateurs de produits agricoles (tableau 8). C'est ainsi que de 1958 à 1964, les importations de produits agricoles en Allemagne se sont accrues au total de 50 % environ; la valeur des importations en provenance des pays de la CEE a plus que doublé au cours de la même période (de 560 millions UC à 1.160 millions UC). Les importations des pays tiers en Allemagne ont également augmenté, de 1,5 milliard d'UC à 2,1 milliards d'UC, soit 40 % de plus en 1964 qu'en 1958; toutefois, une partie croissante des importations est passée au bénéfice de pays-membres de la CEE. Cette tendance est particulièrement remarquable pour les principaux produits agricoles, dont les importations en provenance d'autres pays de la Communauté sont passées de 412,2 millions à 821,4 millions UC et les importations en provenance de pays tiers de 711,9 millions à 836,2 millions UC.

(1) Produits agricoles principaux : produits concernant les porcins, les céréales, les fruits et légumes, les œufs, les volailles, le vin, le riz, les produits laitiers, les bovins (Source : OSCE, Commerce extérieur (statistique mensuelle) 1965, cahier n° 6, page 111. Dans ce document ces produits sont groupés sous le vocable "produits soumis à une organisation de marché").

Les chiffres d'importation de l'Italie accusent une hausse encore plus forte que ceux de la République Fédérale d'Allemagne (tableau 8). Comme le montrent les chiffres figurant au tableau 8, l'Italie est devenue un pays grand importateur de produits agricoles. Ses importations en provenance des pays de la CEE ont quadruplé au cours de la période : 1958-1964, aussi bien pour l'ensemble des produits agricoles que pour les principaux d'entre eux et ses importations en provenance des pays tiers ont presque triplé.

Exportation de produits agricoles

15. Les chiffres relatifs aux exportations de produits agricoles accusent une évolution tout aussi favorable que celle des importations.

Dans le cadre des échanges intracommunautaires, cela va de soi, étant donné que les "importations" sont compensées par des "exportations" correspondantes. Toutefois, les exportations avec les pays tiers accusent également une tendance constante à l'accroissement.

Tableau 9 : Evolution des exportations de produits agricoles

de la CEE

(1958 - 1964 (1))

en millions d'UC

Année	Produits agricoles		Produits agricoles principaux	
	vers les pays de la CEE	vers les pays tiers	vers les pays de la CEE	vers les pays tiers
1958	1.002,2	1.638,7	604,0	826,3
1959	1.230,9	1.580,4	763,2	811,9
1960	1.428,7	1.762,8	914,3	923,3
1961	1.581,7	1.879,0	984,1	1.008,0
1962	1.796,0	1.929,4	1.075,1	1.058,5
1963	2.031,2	2.106,6	1.261,7	1.215,0
1964	2.323,5	2.277,6	1.449,4	1.329,8

(1) Source OSCE - Statistique agricole 1965/5

La France et les Pays-Bas ont participé dans une large mesure à ces exportations; ils sont les principaux pays exportateurs de produits agricoles de la Communauté.

Récapitulation

16. Le développement de la C.E.E. a donné une forte impulsion au commerce extérieur des produits agricoles.

Le commerce intracommunautaire s'est fortement développé, notamment depuis 1962. En même temps, les échanges avec les pays tiers se sont également accrus. Cela vaut non seulement pour les produits agricoles (de la zone tempérée) dans leur ensemble, mais aussi pour les produits agricoles principaux.

.//.

EVOLUTION PREVISIBLE JUSQU'EN 1970Remarque préliminaire

17. Après le rapide tour d'horizon ci-dessus, de l'évolution enregistrée à ce jour, en ce qui concerne la production agricole, la consommation de denrées alimentaires et l'évolution du commerce extérieur des produits agricoles, le présent chapitre sera consacré à une estimation de l'évolution prévisible de la production, de la consommation et par conséquent de l'approvisionnement en produits agricoles importants jusqu'en 1970.

En choisissant des hypothèses de travail déterminées pour la croissance économique ultérieure de la Communauté, l'évolution de la population et le progrès technique dans l'agriculture, il est possible, en supposant des prix réels constants (1), d'établir certaines prévisions concernant l'évolution probable de la demande, de la production agricole et des besoins d'importation (ou d'exportation).

Les résultats obtenus sont valables dans les conditions de l'hypothèse de travail ; si de nouveaux facteurs, qui n'ont pas été pris en considération, interviennent, la réalité sera différente de ces résultats. Parmi ces facteurs, il faut citer l'établissement d'un niveau commun de prix pour les produits agricoles dans la C.E.E. et la création d'un marché intérieur pour les produits agricoles.

Cela n'exclut pas que d'autres facteurs décisifs, qui conduisent à une modification de la situation d'approvisionnement prévue, peuvent entrer en jeu entre le moment de la prévision et l'année de la prévision (ici "1970"). De tels facteurs sont notamment les nouveaux développements de la technique de production, qui s'étendent rapidement, des changements de la situation sur le marché mondial et de la politique économique.

.../...

(1) Prix réels constants = Tous les prix dans l'économie varient dans la même mesure et dans la même direction ; le rapport entre les prix ne change donc pas.

De même, les facteurs pris en considération (p. ex. l'évolution des prix, le taux d'accroissement de l'économie) ont une influence sur la situation réelle s'ils se développent d'une autre façon que supposé dans la prévision.

Ci-après on indiquera pour les différents produits, à savoir le lait, la viande bovine, le sucre, le riz et les graines oléagineuses d'abord, les perspectives pour "1970" (moyennes de 1969/70 - 1971/72) dans l'hypothèse de prix constants. Nous avons ensuite examiné si l'évolution enregistrée entre "1962" (moyenne des années 1961/62 - 1963/64) et 1965 incite à modifier ces perspectives ; nous examinerons enfin quelles répercussions aura sur la production et la consommation (et par conséquent sur le solde du commerce extérieur) l'institution de prix communs pour des produits agricoles importants

En conséquence, l'exposé pour chaque produit se divise en un tableau de la situation en "1962" et des perspectives pour "1970", suivi d'une description de l'évolution entre "1962" et 1965 et enfin, après mention des modifications de prix intervenues, de l'indication des répercussions des prix communs avec le niveau proposé par la Commission sur la production et la consommation. Les chapitre par produit s'achèvent sur les mesures qu'il y aurait éventuellement lieu de prendre.

18. En ce qui concerne la méthode des prévisions et en particulier les hypothèses sur la base desquelles elle a été élaborée, il convient de se reporter aux publications correspondantes de la direction générale de l'agriculture (1). Il y a lieu de noter, notamment en ce qui concerne le commerce extérieur, que les prévisions ne peuvent porter en principe que sur le solde entre la consommation et la production (c'est-à-dire les besoins d'importation ou l'excédent à exporter).

./.

(1) Sources : - Le Marché commun des produits agricoles, Perspectives "1970", Etudes, série agriculture, cahier n° 10, 1963 ;
- Comparaison entre les "trends" actuels de production et de consommation et ceux prévus dans l'étude des perspectives "1970", Informations internes sur l'Agriculture, Cahier n° 7, novembre 1965.

L A I T

Situation de l'approvisionnement de la C.E.E. en "1962" et prévisions pour "1970"

19. Le bilan laitier de la Communauté a présenté au cours de la moyenne des années 1961/1962 et 1962/63 - période désignée ci-après par "1962" - une situation légèrement excédentaire. Une production globale de 66,3 millions de tonnes de lait a été accompagnée d'une consommation totale de 65,0 millions de t ; la production a dépassé la consommation de 2 % (tableau 10 première colonne). Dans l'ensemble, les exportations brutes - d'une valeur de 251,3 millions U.C. (1) - ont pu s'écouler sur le marché mondial, principalement sous forme de lait condensé (103 millions U.C.), de fromage (68,7 millions U.C.) et de beurre (38,6 millions U.C.). Les importations brutes - d'une valeur globale de 114,5 millions U.C. - se sont effectuées principalement sous forme de fromage et de beurre en provenance du Danemark, de la Suisse et de l'Autriche (tableau 11).

A partir d'études détaillées (2), il a pu être admis, en se basant sur la situation en "1962" et sur les conditions prévisibles de l'évolution de la production et de la consommation de lait et de produits laitiers, que le bilan laitier de la C.E.E. pourra dans l'ensemble être également équilibré en "1970" (tableau 10, colonne 2), compte tenu d'un léger excédent similaire à l'exportation, pour peu que les trois conditions essentielles suivantes soient remplies :

1. Les effectifs en vaches laitières de la C.E.E. se situent approximativement au niveau atteint en "1962" ;
2. La consommation par habitant de beurre et de fromage s'accroît fortement, principalement en France, en Allemagne et aux Pays-Bas ;
3. L'utilisation de lait pour l'alimentation du bétail ne diminue pas.

(1) Moyenne des années 1961, 1962, 1963.

(2) Commission de la C.E.E. "Etudes," série agriculture, n° 10, Bruxelles 1963; Direction Générale de l'Agriculture de la Commission de la C.E.E., "Informations internes sur l'agriculture", fascicule n° 7, novembre 1965.

20. Il convient d'abord d'examiner dans quelle mesure ces conditions d'équilibre du bilan laitier de la C.E.E. pourront éventuellement être respectées à la suite de l'évolution intervenue depuis "1962" jusqu'à présent, compte tenu de l'apparition éventuelle de nouveaux facteurs dont il faudra tenir compte, et ensuite quelle sera la répercussion du prix indicatif proposé de 9,5 UC/100 kg sur l'évolution de la production et de la consommation et par conséquent sur la situation de l'approvisionnement, en "1970".

Evolution intervenue depuis "1962"

21. La situation réelle en "1970" de l'approvisionnement en lait et en produits laitiers ne dépendra pas seulement de la politique commune des prix et de l'instauration corrélative d'un marché commun du lait, mais également de l'évolution intervenue dans les Etats membres depuis l'année de base ("1962") de la prévision jusqu'à l'établissement du prix indicatif commun du lait, c'est-à-dire de 1962 à 1967. A l'heure actuelle, les modifications intervenues au cours des années 1962 à 1965 peuvent être observées.

Il convient donc principalement d'examiner quelles sont

- les modifications réelles de prix
- l'évolution de la production
- et les tendances de la consommation

intervenues pendant cette période.

22. En ce qui concerne le prix du lait au producteur, on constate que les relèvements plus ou moins importants se sont produits dans tous les Etats membres entre "1962" et 1965/66; les prix de vente des producteurs, escomptés dans les Etats membres pour 1965/66, correspondent dans certains pays à une augmentation réelle par rapport à "1962", comme on peut le voir dans le tableau 12 (page 23).

Tableau 10 : La situation d'approvisionnement de la C.E.E.
 - lait et produits laitiers - "1962" ainsi que
 prévision "1970"

équivalent de lait en milliers
 de tonnes (lait entier)

	"1962" (1)	"1970" (2) (Prévision)
	1	2
Production laitière (3)	66,3	76,1
Consommation laitière	65,0	74,5
dort : Consommation humaine	54,9	64,6
dort : Lait de consommation et produits assimilés	19,2	21,8
Fromage	10,6	13,0
Beurre	24,7	29,3
Autres produits et pertes	0,4	0,5
Consommation animale (estimation)	10,0	10,0 (5)
Excédents	1,3	1,6
Degré d'auto-approvisionnement (%) (4)	102	102

(1) Moyenne des années 1961/62 et 1962/63.

(2) Dans les hypothèses de travail, qui figurent dans les "Informations internes sur l'agriculture" n° 7, novembre 1965.

(3) Lait des vaches, buffles, ovins, caprins.

(4) Production de lait en % de la consommation de lait.

(5) Dans l'hypothèse que d'une part, la consommation, de lait entier utilisé pour l'élevage des veaux diminuera et d'autre part, le nombre de veaux destinés à l'engraissement augmentera.

Tableau 11 : Importations et exportations brutes de la C.E.E. de produits laitiers à 1961/63
En 1.000 U.G.

Pays tiers	Total	Beurre (023)	Fromage (024)	Lait concentré (022.10)	Lait entier crème solides (022.21)	Lait écrémé solide (022.22)
Imports						
Total	114.521	27.604	73.984	642	6.703	5.241
dont :						
Danemark	35.816	6.175	27.726	152	705	361
Suisse	29.493	-	26.316	26	3.100	49
Autriche	9.933	1.446	6.654	-	1.798	-
Exports						
Total	251.305	38.575	68.696	103.009	30.295	7.215
dont :						
Royaume Uni	32.015	18.549	8.714	1.820	1.395	1.482
Algérie	29.342	6.804	11.271	6.938	2.155	499
U.S.A.	17.423		17.252			

Source : Bulletins analytiques de l'O.S.C.E.

Tableau 12 : Prix du lait au producteur "1962" et 1965/66

en UC/100 kg

Pays	"1962" (1)	1965/66 (2)	Relèvement en %	
			nominal	réel (3)
Belgique	29,6	39,4	33,1	+ 25,3
Allemagne	34,5	38,0	10,1	+ 4,5
France	31,9	34,0	6,5	+ 0,2
Italie	32,0	41,2	28,7	+ 13,2
Luxembourg	36,2	39,6	9,3	-
Pays-Bas	29,7	35,4	19,1	+ 7,4

(1) Prix de vente moyen 1961/62 - 1962/63

(2) Prix indicatif = prix au producteur ; cf. B I tableau 2

(3) Après déduction de l'augmentation de l'indice des prix de gros (en %) : Belgique 7,8 ; Allemagne 5,6 ; France 6,3 ; Italie 15,5 ; Pays-Bas 11,7 (base : moyenne du 1.7.1961 au 30.6.1963 ; période de référence : 1.10.64 - 30.9.65).

Source : Bulletin général de statistiques de l'OSCE, 1965, fascicule n° 11, tableau 74.

L'augmentation réelle des prix du lait au producteur entre "1962" et 1965/66, c'est-à-dire la fraction de la hausse des prix du lait qui dépasse l'évolution de l'indice des prix de gros, est donc particulièrement sensible en Belgique, en Italie et aux Pays-Bas.

23. En ce qui concerne l'évolution de la production, deux facteurs doivent être examinés :

- le nombre de vaches laitières
- les livraisons aux laiteries.

En ce qui concerne l'évolution la plus récente des cheptels de vaches, on a pu établir dans la partie B I, point 1, les constatations suivantes :

- Le cheptel de vaches laitières de la CEE, après plusieurs années d'accroissement constant, a atteint son niveau le plus élevé en 1962 et diminue depuis lors.
- En 1964, il s'élevait à 21,4 millions contre 22,3 millions en 1962.

./...

- Il n'est pas encore possible actuellement d'apprécier si la légère augmentation constatée depuis mai, en 1964 en Belgique, aux Pays-Bas et en R.F. d'Allemagne, a une signification fondamentale et importante pour l'avenir.

En raison de cette évolution et compte tenu des augmentations réelles des prix dans divers pays, augmentations indiquées au point 22, l'hypothèse selon laquelle les cheptels de vaches au sein de la Communauté, compte tenu de prix constants, n'augmenteront pas sensiblement et pourraient atteindre environ 22,2 millions en 1970, paraît parfaitement réaliste.

Dans la partie B I, on a en outre constaté que les quantités de lait livrées aux laiteries s'accroissent encore plus fortement que la production laitière, c'est-à-dire que la consommation propre, la transformation l'utilisation du lait pour l'alimentation du bétail dans les exploitation agricoles présentent plutôt une tendance à décroître.

A cet égard également, les prévisions de l'étude mentionnée ci-dessus doivent être considérées prudemment, car elles supposent que - malgré les modifications bien connues de la technique de l'alimentation du bétail - les quantités de lait entier fourni au bétail en "1970" seront pratiquement identiques à celles de "1962", à savoir 10 millions de t environ (cf. tableau 10). Toutefois, on peut supposer que la diminution de la consommation par animal sera compensée par le nombre croissant de veaux destinés à l'engraissement.

24. Dans des conditions de production croissante ou de livraisons accrues sur le marché, il est important que les consommateurs utilisent aussi des quantités croissantes. En ce qui concerne la consommation par habitant de produits laitiers dans les Etats membres au cours des dernières années, l'évolution suivante a été observée :

Tableau 13 : Consommation par habitant de beurre et de fromage dans la CEE
1962 - 1964(1)

kg par habitant

Pays	Beurre					Fromage				
	"1962"	1962	1963	1964	"1970" (2)	"1962"	1962	1963	1964	"1970" (2)
UEBL	9,8	9,36	9,58	10,05	9,8	5,9	5,45	6,16	5,73	5,9
All.	8,9	9,03	9,19	8,85	9,5	7,4	7,44	7,72	8,16	8,8
Fr.	7,6	8,08	8,13	8,32	8,2	10,3	10,56	10,66	10,62	12,2
It.	1,8	1,82	1,97	1,67	1,9	7,4	7,92	6,97	6,75	7,6
P-B	5,5	5,89	4,79	5,75	7,2	7,9	9,90	8,16	9,33	9,5
CEE	6,4	6,53	6,49	6,52	6,9	8,1	8,47	8,25	8,36	9,3

(1) Source : "1962" = prévisions "1970", fascicule n° 7
 1962, 1963, 1964 = Annexe B I / 2

(2) Prévision.

La consommation par habitant dans la C.E.E. a été estimée pour "1962" à 6,4 kg de beurre et à 8,1 kg de fromage. Comparativement, l'évolution de cette consommation n'a présenté depuis lors (jusqu'en 1963/64 ou 1964/65), tant pour le beurre que pour le fromage, que des augmentations modestes pour l'ensemble de la C.E.E. Comme l'indiquent les dernières publications officielles de l'Allemagne, la consommation de fromage par habitant a de nouveau légèrement diminué en 1964/65 par rapport à 1963/64 (de 7,9 kg en 1963/64 à 7,8 kg en 1964/65), alors que la consommation de beurre a fortement rétrogradé, puisqu'elle est passée de 8,9 kg en 1963/64 à 8,5 kg en 1964/65, soit une diminution de 4,5 %.

Le fait que la production croissante a pu être écoulée jusqu'ici sur le marché résulte non seulement de la légère augmentation de la consommation par habitant et du relèvement de la consommation globale à la suite de l'accroissement de la population, mais également de l'augmentation des aides accordées par certains Etats membres en faveur de la production laitière, sous forme d'aides directes pour le lait et les produits laitiers, de subventions à l'exportation et d'interventions, etc... (cf. Annexe B I / 8).

. / .

(1) Voir Annexes, graphiques 2 et 3.

Par conséquent, les prévisions de l'étude précitée relatives à l'évolution de la consommation par habitant de beurre et de fromage jusqu'en "1970" (tableau 13 et diagrammes 2 et 3 en annexe) doivent - même à prix constant - être considérées dans certains pays comme la limite supérieure de l'accroissement possible de la consommation.

Récapitulation

25. L'évolution constatée depuis "1962" jusqu'à présent de la production et de la consommation de lait et de produits laitiers montre que la prévision selon laquelle l'économie laitière de la C.E.E. pourrait être environ en équilibre en "1970" à condition que n'intervienne aucune modification de prix (tableau 10), repose sur des considérations relativement optimistes, en effet

- les effectifs en vaches laitières montrent à nouveau une certaine tendance à s'accroître, cette extension s'accompagnant simultanément d'une progression plus marquée pour les livraisons aux laiteries que pour la production,
- la consommation par habitant des principaux produits laitiers a pratiquement stagné au cours des dernières années,
- l'utilisation de lait entier par tête pour l'alimentation du bétail dans les exploitations agricoles recule et en outre, la matière grasse du lait employé à cette fin est remplacée par des graisses végétales.

Par conséquent, l'équilibre entre la production et la consommation ne pourra être maintenu en "1970", dans le cas d'un prix indicatif commun, que si

- les cheptels de vaches laitières de la Communauté ne semblent pas s'accroître davantage, toutefois la livraison aux laiteries continue à augmenter plus fort que la production laitière;
- la consommation par habitant de produits laitiers dans la Communauté s'accroît ;
- le rythme de remplacement du lait entier par des aliments du bétail pour l'élevage des veaux et l'engraissement (à l'aide de lait écrémé enrichi en matière grasse) n'augmente pas ;

- la relation de prix par rapport aux aliments concentrés (tourteaux oléagineux) n'est pas fixée de manière à encourager encore leur utilisation pour la production laitière.

Pour pouvoir apprécier la façon dont les producteurs et les consommateurs des divers Etats membres pourraient réagir aux variations de prix résultant de l'instauration d'un prix indicatif commun du lait au 1er avril 1968, il faut d'abord donner un aperçu des modifications prévisibles de prix (cf. tableau 14).

Variations de prix résultant de l'instauration d'un prix indicatif commun du lait

26. En ce qui concerne les modifications escomptées des diverses données relatives aux prix sur le marché laitier et qui présentent de l'importance pour estimer les répercussions du prix indicatif commun, en se référera à l'exposé détaillé figurant dans la motivation de cette proposition de prix (cf. partie B/I).

Pour cette prévision, il suffit de traiter succinctement le chapitre concernant la question des variations de prix.

Modifications des prix au producteur

27. Comme le montre le tableau 14, c'est uniquement en France (+ 8,2 %) et aux Pays-Bas (+ 9,3 %) que l'établissement d'un prix indicatif commun entraînerait le relèvement des prix au producteur par rapport à 1965/66.,

Si l'en tient compte de l'augmentation prévue du prix indicatif dans ces deux pays pour 1966/67, et aussi d'une certaine augmentation du niveau général des prix, les augmentations des prix au producteur, dans ces deux pays, pourraient être faibles, en termes réels.

Pour évaluer de façon plus approfondie le mouvement relatif des prix du lait dans le secteur de la production, il faudrait encore les comparer avec l'évolution des prix du blé (indice de l'évolution des prix des céréales) et des prix des bovins.

En ce qui concerne les rapports de prix entre le lait et les céréales d'une part et le lait et la viande bovine d'autre part, il faut observer ce qui suit (cf. à ce sujet annexe A/1).

Par rapport au prix du blé de l'année 1967/68 (prix aux producteurs), le lait, avec un prix indicatif de 9,5 UC/100 kg, se trouvera en France et aux Pays-Bas dans une meilleure position qu'au cours des années précédentes.

En France, on rétablirait approximativement le rapport de prix observé en 1963/64 ; aux Pays-Bas, la position du lait par rapport aux céréales s'améliorerait.

Par rapport aux prix des bovins, la France connaîtrait en revanche une amélioration relative des prix des bovins par rapport à l'année précédente ; l'inverse se produirait aux Pays-Bas : ici le rapport entre le prix des bovins et le prix du lait se resserrerait en faveur du lait.

Dans l'ensemble, on peut donc conclure qu'aux Pays-Bas, la situation du lait par rapport aux céréales et à la viande bovine s'améliorerait à la suite de l'instauration envisagée des prix communs, tandis qu'en France, on assisterait à un certain rétablissement de la situation qui existait au cours des dernières années en ce qui concerne la relation par rapport aux prix du blé, tandis que la relation par rapport aux prix des bovins s'élargirait au détriment du lait.

./. .

Modifications des cours des produits laitiers sur les marchés (1)

28. Pour estimer l'évolution future de la consommation, les modifications des prix des produits laitiers au stade de la commercialisation (prix de vente de la laiterie, prix de gres, etc..) sont décisives, étant donné qu'elles influencent directement les prix à la consommation. Les fluctuations de prix au consommateur des divers produits laitiers ne sont toutefois pas aussi directement liées aux prix à la production qu' dans le cas de la plupart des autres produits agricoles (bétail-viande céréales-farine, etc.). Cela résulte de deux facteurs :

- Les Etats membres ont souvent accordé des aides, soit à la livraison à la laiterie (Allemagne, Pays-Bas) soit pour certains produits se ment (Belgique, Luxembourg). De ce fait, les recettes obtenues sur marché en ce qui concerne le lait sont inférieures aux recettes du producteur.
- En France, on n'accorde pour le secteur laitier en principe que des restitutions à l'exportation.

En Italie, on ne donne en principe pas de subventions publiques pour la production et la transformation du lait.

- Le lait transformé en produits laitiers est valorisé à un taux qui varie en fonction du produit fabriqué, étant entendu qu'en général, l'utilisation directe comme lait de consommation procure des recettes plus élevées que dans le cas de la transformation (lait de transformation).

29. Pour ces raisons et également pour d'autres motifs (p. ex. le problème du calcul des coûts à la laiterie ; les interventions à des fins particulières, etc..) l'évolution des prix au producteur présentée dans le tableau 14 et l'évolution des prix du marché ne sont pas toujours parallèles ; pour des produits importants, on peut même s'attendre à des mouvements de prix opposés.

./.

(1) Cf. à ce sujet l'exposé détaillé présenté dans la partie B "Lait".

Tableau 14 : Modifications de prix pour le lait et les produits laitiers

1965/66 - 1966/67

en monnaies nationales/100 kg et en %

		Belgique abs. Fb	Allemagne abs. DM	France abs. Ffr	Italie abs. Lit	Luxembourg abs. Flbg	Pays-Bas abs. Fl.
<u>Prix à la production</u>	Lait	-17,5	- 3,5	+ 0	+ 3,45	+ 8,2	- 46,87
	Beurre	-1000,0	-10,1	+ 33	+ 4,8	+24,68	+ 2,9
<u>Prix de marché pour des produits laitiers</u>	Fromage total	+ 700,0	+ 51	-.-	+24,68	-.-	-
	Lait de consommation	-	-	-	+ 2,47	+ 3	-
<u>Prix à la consommation</u>	Lait condensé	-	-	-	-	-156,25	- 20
	Beurre	-1000,0	- 9	+ 33	+ 4,2	+24,68	+ 2,4
	Fromage	+ 700,0	-.-	+ 51	-.-	+24,68	-.-

Source : Partie B, I

Légende : -.- sans signification

- pas de modifications prévisibles

• pas de données

En ce qui concerne les prix de marché du beurre, on peut s'attendre sauf en Belgique où une diminution peut être escomptée, à des augmentations plus ou moins importantes en Allemagne, au Luxembourg, en France et particulièrement aux Pays-Bas, tandis que leur niveau actuel se maintiendra vraisemblablement en Italie. Quant au fromage, dont l'évolution globale des prix doit être abordée avec prudence, étant donné que des mouvements différents sont probables d'un pays à l'autre en fonction du type et de l'espèce, on doit semble-t-il s'attendre à des augmentations, principalement en Allemagne et aux Pays-Bas (fromage demi-dur), tandis qu'en France, les prix se maintiendront vraisemblablement ou subiront seulement un léger relèvement.

Modifications des prix à la consommation des produits laitiers

30. A quelques exceptions près (par exemple le beurre en Italie, on peut s'attendre que les prix à la consommation des produits laitiers subiront une évolution parallèle à celle des prix de marché desdits produits.

En ce qui concerne le lait de consommation, on admet que le prix indicatif de 9,5 U/C/100 kg n'entraînera aucune modification du prix au consommateur ; la France constitue une exception : ici il faut prévoir une hausse de 3 % (0,5 U.C./100 kg).

Evolution prévue de la production de lait jusqu'en "1970" pour le prix indicatif commun

31. Comme on l'a exposé ci-dessus (point 27), l'établissement d'un prix indicatif commun entraînera en France et aux Pays-Bas des relèvements nominaux de prix au stade de la production. Bien qu'il soit difficile d'estimer la façon dont les producteurs de ces deux pays réagiront à ces augmentations en ce qui concerne la composition de leurs effectifs en vaches laitières, on peut admettre, en tenant compte de l'évolution des prix pour les autres produits agricoles et pour les coûts de production, ce qui suit :

./. .

Il est peu probable que l'effectif en vaches laitières progressera aux Pays-Bas, car la hausse réelle des prix est minime, la relation de prix par rapport aux céréales et à la viande bovine se déplace en faveur du lait et le problème de la main-d'œuvre en particulier limite l'extension de l'élevage des vaches laitières dans ce pays.

En France également, une extension de l'effectif en vaches est peu probable, au cas où le relèvement du prix du lait s'accompagnerait d'une augmentation des prix des bovins qui se répercuteait au stade de la production. Si toutefois cette augmentation ne se produisait pas ou n'avait pas d'incidence sur le stade de la production, il n'est toutefois pas certain qu'un gonflement des effectifs de vaches ne se produirait pas en France. Or, un relèvement même minime des effectifs peut aboutir à des augmentations de la production laitière dans la C.E.E., augmentations qui pourraient entraîner des difficultés d'écoulement, compte tenu de la situation légèrement excédentaire déjà existante dans la Communauté (1).

Si en outre les livraisons aux laiteries continuent comme jusqu'à présent à croître plus rapidement que la production et si le rendement laitier par vache augmente plus fortement que ne l'admettent les prévisions "1970", à la suite d'une utilisation accrue de tourteaux éléagineux pour l'alimentation - ces deux facteurs prendront d'autant plus d'importance que le prix indicatif sera fixé à un niveau plus élevé - on peut s'attendre avec d'autant plus de vraisemblance à des apports sur le marché en "1970" suffisamment importants pour perturber sérieusement l'équilibre du bilan d'approvisionnement de la CEE (tableau 10).

Evolution prévue de la consommation de produits laitiers jusqu'en 1970 pour le prix indicatif commun

Il a été admis que le bilan d'approvisionnement de la C.E.E. pour "1970" serait équilibré dans l'ensemble, à condition que s'accroisse la consom-

. / .

(1) Un accroissement de 3 % = 300.000 têtes des effectifs en vaches laitières de la France signifierait un accroissement de la production de 1 million de tonnes environ de lait, sur la base du rendement moyen/vache/an de 3.000 kg prévu pour "1970".

mation de produits laitiers par habitant, en particulier celle de beurre et de fromage en Allemagne, en France et aux Pays-Bas (tableau 13).

Cet accroissement ne paraît possible, à la lumière de l'analyse approfondie des données illustrées par les graphiques 2 et 3, complétée par l'étude de l'évolution de la consommation de "1962" à 1964/65 (cf. point 24), que s'il ne survient aucune augmentation essentielle des prix de ces produits. Toutefois sur le plan communautaire, le bilan resterait équilibré même si la consommation individuelle dans les pays mentionnés ci-dessus n'atteignait pas le niveau envisagé pour "1970", dans le cas où la baisse des prix à la consommation qui est à prévoir dans d'autres Etats membres aboutirait à une augmentation de la consommation (notamment beurre en Belgique, beurre, fromage et autres produits laitiers en Italie).

33. En ce qui concerne le beurre, on peut s'attendre, comme le montre le tableau 14 à un accroissement des prix au consommateur, qui pourrait atteindre les valeurs suivantes :

en Allemagne	4,2 %
au Luxembourg	3,4 %
en France	2,4 %
aux Pays-Bas	30,9 %

Pour évaluer la réaction possible des consommateurs, on devra partir, pour le beurre, des augmentations nominales du prix. En effet, par suite de la concurrence des graisses végétales, les consommateurs réagiront surtout, en cas d'augmentation des prix du beurre, en fonction de l'accentuation des différences de prix par rapport à la margarine.

Même sans étude économétrique de l'élasticité et de l'élasticité croisée de la consommation de beurre par rapport aux prix, on pourra donc supposer que des relèvements de prix, analogues à ceux mentionnés ci-dessus, influenceront défavorablement sur l'évolution de la consommation de beurre dans les pays intéressés. Sur la base d'estimations très prudentes, on pourra donc admettre que l'accroissement prévu de la consommation de beurre en Allemagne et en France pourra éventuellement se réaliser (les prévisions pour le Luxembourg ont été faites dans le cadre de l'U.E.B.L., compte tenu des documents disponibles).

Aux Pays-Bas, on peut s'attendre en revanche que la tendance décroissante de la consommation de beurre depuis "1962" continuera à s'accentuer si des mesures particulières ne sont pas prises. Cette chute de la consommation globale ne pourra être compensée sur le plan communautaire, même par une augmentation éventuelle de la consommation de beurre en Italie à la suite d'une diminution possible des prix. Bien que les prix doivent baisser aussi en Belgique, il ne semble pas qu'il faille s'attendre pour cela à une extension sensible de la consommation, car la consommation (par tête) a déjà atteint un niveau élevé. Globalement, la consommation de beurre dans la Communauté (exprimée en lait) pourra diminuer de 0,4 million de tonnes de lait, par rapport à l'estimation faite à prix constants.

34. Ces considérations s'appliquent également à l'évolution de la consommation de fromage. On s'attend à des augmentations de prix, particulièrement du fromage demi-dur aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique. Même dans ces pays, la part d'autres types de fromage dans la consommation totale est peu importante ou l'élasticité-prix de ceux-ci est faible, étant donné qu'il s'agit de produits spéciaux.

Les types de fromage affectés par des augmentations de prix importantes sur le plan économique interviennent dans la consommation pour près de 100 % aux Pays-Bas, pour 25 % en Allemagne et pour plus de 50 % en Belgique. Ces augmentations seraient nominalement les plus fortes aux Pays-Bas et en Allemagne où elles atteindraient entre 15 % et 35 %. Même en tenant compte de la hausse générale des prix, on ne peut pas s'attendre à ce que la consommation de fromage en Allemagne atteindra le niveau prévu pour "1970". Au contraire, elle se maintiendra ou diminuera.

La diminution de la consommation de lait qui en résultera peut être évaluée à 0,2 million de tonnes de lait environ.

Situation prévue de l'approvisionnement en lait et en produits laitiers de la C.E.E. pour le prix indicatif commun pendant l'année "1970"

35. Les considérations précédentes concernant l'évolution de la production et de la consommation du lait et des produits laitiers jusqu'en 1970 pour le prix indicatif commun permettent, en résumé, de formuler les remarques suivantes au sujet de l'influence de ce prix commun sur la situation de l'approvisionnement en 1970 :

En ce qui concerne la production, d'éventuels accroissements de la production en France ne peuvent être exclus. Si l'on tient compte également du fait que la production, et en particulier les livraisons aux laiteries, se sont accrues entre "1962" et 1965/66 à un rythme plus rapide que ne le prévoyaient les prévisions "1970", que les producteurs ont dès maintenant réduit plus fortement leur consommation propre de lait entier que ne l'admettaient lesdites prévisions, et enfin que la production est susceptible de s'accroître à la suite de la fourniture accrue d'aliments concentrés au bétail (si le rapport entre les prix du lait et des tourteaux oléagineux est favorable), on doit admettre, avec toute la prudence requise, que la production "1970" correspondra à la production à prix constants des prévisions "1970".

Du côté de la consommation, en revanche, l'introduction d'un prix indicatif commun et la suppression des aides nationales auront vraisemblablement dans certains Etats membres pour conséquence d'accentuer le ralentissement du développement de la consommation par habitant, sinon de l'arrêter complètement. Ainsi qu'il a été indiqué plus haut (point 24), dans certains cas la consommation par habitant des principaux produits laitiers (beurre et fromage) n'a guère progressé entre "1962" et 1964/65.

.../...

Toutefois, certaines diminutions du prix au consommateur peuvent se produire dans certains pays à la suite de l'établissement de prix communs du lait, diminutions qui seraient susceptibles d'accroître plus fortement la consommation que ne le prévoient les estimations faites pour "1970" dans l'hypothèse de prix constants. Pour l'évolution de la consommation totale de lait dans la Communauté, les hausses de prix du fromage à couper en Allemagne ainsi que du beurre aux Pays-Bas ont toutefois une certaine importance.

Dans l'ensemble, la situation de l'approvisionnement de la Communauté en "1970" est donc menacée - dans le cas de l'établissement d'un prix indicatif communs du lait - bien moins par des accroissements supplémentaires de la production que par des restrictions de la consommation intervenant dans certains pays à la suite de hausses trop prononcées des prix au cas où des mesures particulières ne seraient pas prises.

Quantitativement, l'effet des divers facteurs qui déterminent la production et la consommation peut être évalué comme suit :

En "1970", les excédents d'exportation de la Communauté (c'est-à-dire la différence entre la production et la consommation de lait) pourraient se présenter comme suit :

- à prix constants, ils pourraient se situer aux environs de 1,6 million de tonnes de lait ; une quantité semblable a pu être écoulée sur les marchés traditionnels au cours des années précédentes ;
- pour un prix indicatif de 9,5 UC/100 kg (38 DM), ils pourraient atteindre 2,4 millions de tonnes de lait environ s'il n'est pas accordé d'aides à la consommation (1).

.//.

(1) Cf. annexe C I/ 1.

Mesures qui peuvent être envisagées.

36. Le relèvement des prix des produits laitiers, en particulier du beurre et du fromage, résultant de la fixation du prix indicatif commun de 9,5 UC/100 kg (38 DM), peut, dans le cas où l'augmentation des prix se produirait trop précipitamment, avoir pour conséquence l'apparition de difficultés auprès du consommateur et par suite le ralentissement de la consommation de produits laitiers, ce qui entraînerait des excédents structurels. Ce danger pourrait être dans une large mesure réduit si cette charge ne se répercutait que graduellement sur les consommateurs ; cela signifie que dans les pays concernés les prix des produits laitiers au consommateur ne devraient être augmentés que progressivement.

A cet effet, les Etats membres où de telles augmentations de prix se produiront pourraient octroyer pour certains produits laitiers des subventions dégressives à la consommation.

Il s'agit, en l'occurrence, des Pays-Bas pour le beurre et de l'Allemagne pour les fromages demi dur.

Le tableau suivant fournit des indications sur le volume des fonds à mettre en oeuvre. Il faut admettre que les aides

- devraient être accordées d'une façon dégressive et
- prendre fin le 31 décembre 1969.

Il y a lieu d'évaluer à 0,2 million de t environ pour "1970" les ventes supplémentaires de lait que, comme il est indiqué dans le tableau, les aides permettraient d'obtenir.

.../...

Calcul du montant des aides à la consommation pour le veau aux Pays-Bas et pour le fromage demi-dur en Allemagne (1.4.1968-31.12.1969)

- 38 -

Année	Consommation en milliers de t	Augmentation des prix (1) 1967/68 - 1968/69 (en DM/kg)	Aides		
			en millions de DM	en millions de Fr	en millions d'UC
A. PAYS-BAS					
1968/69	62	1,12	Beurre	45,88	41,52
1969(1.4- 31.12)	47	0,74 0,38		17,86	16,16
			Total	63,74	57,68
					15,93
B. ALLEMAGNE					
Fromages demi dur					
1968/69	121	0,96		77,44	70,08
1969(1.4- 31.12)	92	0,64 0,32		29,44	26,64
			Total	106,88	96,72
			Total général	170,62	154,50
					42,65

(1) Compte tenu des variations de prix auxquelles il y a lieu de s'attendre dans les deux pays en 1966/67 et 1967/68.

Conséquence, sur le plan financier, de l'établissement d'un niveau de prix commun pour le lait

37. Au total, les sommes à prévoir pour le financement dans le cadre du FEOGA des dépenses sur le marché du lait pour "1970" peuvent être évaluées comme suit :

Tableau 16 : Répercussions de l'établissement d'un prix indicatif commun du lait sur le plan financier

"1970"

En millions d'U.C.

Prix indicatif commun du lait	9,5
Restitutions à l'exportation	150
Aides pour le lait écrémé destiné à l'alimentation du bétail (1)	190
Effets de la consolidation de l'Emmental, du Cheddar et du Sbrinz (1)	80
Compensation saisonnière pour le beurre (1)	30
Total	450

(1) Cf. B - I, point 28

38. Les sommes indiquées dans le tableau ci-dessus pour les restitutions à l'exportation en 1970 ont été évaluées comme suit : l'excédent à l'exportation possible, qui atteint 2,2 millions de t de lait, a été majoré, après déduction de la vente supplémentaires de 0,2 million de t de lait rendue possible par les aides à la consommation, du solde des besoins à l'importation du Marché commun, qui atteint 0,8 million de t de lait, ce qui donne un excédent brut de l'ordre de 3,0 millions de t de lait.

Si l'on suppose qu'il faut dépenser 5 UC en moyenne par 100 kg de lait pour atteindre l'utilisation moyenne sur le marché mondial (10 UC/100 kg de lait franco laiterie dans la Communauté et 5 UC/100 kg de lait

./...

sur la marché mondial), on obtient 150 millions d'U.O., montant qui peut être admis pour les ristournes à l'exportation.

Le montant des fonds proposés pour le soutien du lait écrémé, la compensation saisonnière pour le beurre et l'effet de la consolidation de l'Emmental, du Cheddar et du Sbrinz, est expliqué dans la partie B I, point 28.

VIANDE BOVINE

1) Bilan d'approvisionnement de la CEE en "1962" et perspectives pour "1970"

39. Parmi les produits agricoles importants dont la demande dans la Communauté n'a pas pu jusqu'à présent être couverte par la production propre, figure la viande bovine. Le bilan d'approvisionnement en viande bovine (y compris la viande de veau) pour "1962" - c'est-à-dire pour la moyenne des années 1961/62, 1962/63 - fait apparaître des besoins nets d'importation supérieurs à 5% : la production de viande bovine s'élève à 3.668 millions de tonnes; la consommation qui atteignait 3.884 millions de tonnes est ainsi de 0,216 million de tonnes supérieure à la production (tableau 16, colonne 1).

Les importations brutes de viande de boeuf, de veau et de bovins vivants ont atteint pour la moyenne des années 1961/62/63, en accusant une tendance à l'accroissement, la valeur de 242,3 millions U.C., alors que les exportations brutes s'élevaient à 54,4 millions U.C. (tableau 17).

40. Pour "1970" également on devrait compter en prix constants des besoins d'importation, d'environ 430.000 tonnes(1) (tableau 16, colonne 2). Les besoins d'importation seront principalement influencés par l'évolution de la production. Il faut cependant considérer, compte tenu de la situation actuelle l'évolution de la production de viande bovine en liaison avec la politique laitière: si le prix du lait est relativement favorable par rapport au prix des bovins, les producteurs augmenteront leur cheptel laitier. Cette augmentation réduit d'abord le développement de la production de viande du nombre des veaux destinés à la production de lait; à partir d'une extension déterminée du cheptel il se produira toutefois aussi un accroissement de la production de viande par suite de l'augmentation du nombre des veaux.

(1) Sans les graisses d'abattage (= 4,1 %); graisses d'abattage comprises 448.000 t.

Le second élément important pour l'évolution de la production de viande est le pourcentage des veaux abattus par rapport à l'ensemble des veaux à la naissance : plus ce pourcentage est faible, plus la production de viande de boeuf est élevée - toutes choses égales d'ailleurs. Bien qu'on ne dispose pas de données précises sur le nombre des veaux à la naissance (on ne connaît que le nombre des veaux abattus), on peut supposer que le pourcentage des abattages de veaux dans la Communauté est approximativement à l'heure actuelle de 40 % (1) des veaux nés vivants. Ce pourcentage pourrait être réduit par une politique favorisant à long terme la production de viande par rapport à celle du lait. Le maximum de production techniquement possible serait atteint si le nombre des naissances de veaux pouvait être augmenté (actuellement, le nombre des veaux nés vivants s'élève à environ 90 % du nombre des vaches) et si 85 % du total des veaux étaient élevés. Ce pourcentage de veaux abattus (15 %) ne semble toutefois pas réaliste dans les conditions données du marché, notamment en France et en Italie, car dans ce cas la demande solvable de viande de veau ne serait plus couverte d'une part et parce que les conditions structurelles dans certaines régions de la Communauté ne permettent qu'une adaptation lente des méthodes d'élevage.

Tableau I7 : Bilan d'approvisionnement de la CEE en viande de boeuf et de veau en "1962" (1) et perspectives pour "1970" (2)

en milliers de tonnes

	"1962" (1)	"1970" pour un chptel de vaches constant
Production de viande de boeuf	3.668	4.730
Consommation	3.884	5.161
Besoins d'importation	- 216	- 431
Taux d'auto-approvisionnement(3) (%)	94,4	91,6

(1) Moyenne des années 1961/62 et 1962/63

(2) Dans les hypothèses de travail indiquées dans "Informations internes sur l'agriculture", cahier n° 7/novembre 1965.

(3) Production de viande de boeuf en % de la consommation de viande de boeuf.

(1) Pour "1962" on a pris comme base un pourcentage de veaux abattus de 35 %.

41. Même en cas d'une orientation vers l'élevage du nombre techniquement maximum de veaux, ce qui doit toutefois être considéré comme invraisemblable, il subsisterait pour "1970" des besoins d'importation.

Coptrairement à ce qui se passe pour la production de porc et de volaille; ce n'est pas la source fourragère qui constitue le facteur limitatif dans la production de viande de boeuf, mais le nombre de veaux. Pour des raisons biologiques, ce nombre ne peut être sensiblement accru. D'autre part, on n'entend pas augmenter le nombre des vaches pour accroître la production de veaux, car cela entraîne automatiquement une augmentation de la production de lait, qui pour des raisons d'auto-provisionnement n'est pas souhaitée et qui, par suite du problème de main-d'œuvre n'est pas possible (cf. chapitre : lait et produits laitiers).

L'importance des besoins d'importation de viande de boeuf en "1970" dépendra donc dans une large mesure de l'utilisation du potentiel : veaux.

Si le pourcentage des veaux abattus reste le même qu'en "1962" - c'est-à-dire s'il est plus bas qu'actuellement - et si le cheptel des vaches reste constant, on peut s'attendre pour "1970" à des besoins d'importation de 430.000 tonnes de viande de boeuf; si le pourcentage des veaux abattus reste au niveau qu'il atteint actuellement - 40 % - les besoins d'importation en "1970" toutes choses égales d'ailleurs, seraient approximativement de un million de tonnes de viande de boeuf.

.//.

Tableau 18 Importations et exportations brutes de la C.E.E. de viande bovine et bovins vivants 1961-1963
En 1.000 U.C

	Viande bovine (0.111)			Bovins vivants		
	1961	1962	1963	1961/63	1962	1963
Importations						
Importations en provenance de pays tiers	52.638	80.211	168.582	100.477,0	128.240	124.454
dont						
Argentine	31.920	38.371	55.615	41.968		
Danemark	5.598	22.385	50.671	26.218	65.302	57.051
Autriche					20.490	23.209
Exportations						
Exportations à destination de p. tiers	34.407	52.400	39.689	42.165,3	13.597	9.200
dont						
Algérie	10.709	7.872	5.928	8.169		
Suisse	5.595	5.323	7.236	6.051		
Royaume Uni	4.537	5.288	5.512	5.112		

Source : Bulletins analytiques de l'O.S.C.E.

2) Evolution enregistrée depuis "1962"

42. Les perspectives pour "1970" ont été établies dans l'hypothèse de "prix réels constants". C'est pourquoi il faut d'abord examiner quels développements importants sur le plan économique se sont produits depuis "1962" (c'est-à-dire depuis 1961/62 - 1962/63) qui auraient pu influencer ces perspectives. Cet examen doit tenir compte de l'évolution:

- de la production
- des prix à la production
- de la consommation
- du bilan d'approvisionnement.

Le but de cet examen est de déterminer si les prévisions données pour "1970" doivent le cas échéant être rectifiées.

43. Le bilan d'approvisionnement de la Communauté en viande de boeuf et de veau a évolué comme suit de 1961/62 à 1964/65 :

Tableau 19 : Evolution du bilan d'approvisionnement de la CEE en viande de boeuf et de veau 1961/62 - 1964/65 (1)
en millions de t.

	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65(2)
Production	3.560	3.764	3.583	3.375
Consommation	3.729	4.026	4.113	3.995
Importations nettes	137	292	497	620
Pourcentage d'auto-approvisionnement	95,5	93,5	87,1	84,6

(1) Source : document 15917/VI/65-F; indications graisses d'abattage non comprises

(2) Estimation

44. Il ressort de l'exposé qui précède que depuis 1963/64 la production et depuis 1964/65 la consommation globale ont accusé une régression en chiffres absolus.

La raison en est que par suite de la sécheresse enregistrée en 1962, les abattages ont considérablement augmenté cette année-là et l'année suivante (1963), ce qui a même porté atteinte à la réserve de bétail servant au maintien et à l'extension du cheptel, de sorte que la production a baissé au cours des années suivantes (1964, 1965). Cela a entraîné une forte augmentation des prix depuis 1963, qui a obligé les consommateurs à une réduction de la consommation, sensible non seulement à la consommation par habitant, mais à la consommation globale (recul de la consommation globale en 1964/65 cf. tableau ci-dessus).

45. L'évolution des prix de la viande de boeuf aussi bien au niveau de la production qu'à celui de la consommation explique et confirme ces faits :

Tableau 20 : Evolution des prix des bovins (1) dans la CEE
"1962" (2) - 1964/65

en MN/100 kg . . .

Pays	Prix		Augmentation en %	
	"1962"	1964/65(3)	nominale	réelle (4)
Belgique Fb	2.375,00	3.262,50	37,4	29,6
Allemagne Dm	211,00	271,00	28,4	22,8
France Ffr	239,45	307,33	28,4	22,1
Italie Lit	32.968,75	43.593,75	32,2	15,7
Luxembourg Flbg	2.637,50	3.125,00	18,5	-
Pays-Bas Fl	164,71	218,10	32,1	20,4

(1) Moyenne pondérée de toutes les catégories

(2) "1962" = moyenne 1961/62 et 1962/63

(3) 1/11/1964 - 31/10/1965

(4) Par rapport à l'indice des prix du commerce de gros des Etats membres qui enregistre les augmentations suivantes (en %) :

Belgique 7,8; Allemagne 5,6; France 6,3; Italie 15,5;

Pays-Bas 11,7 (base : moyenne du 1/7/1961 au 30/6/1963 ; 1964/65 : 1/10/1964 - 30/9/1965).

./. .

Les indications figurant au tableau 19 montrent que dans tous les pays membres les prix des bovins ont augmenté plus rapidement au stade du commerce de gros de "1962" à 1964/65 que les prix en général; il en résulte un accroissement "réel" des prix des bovins au cours de cette période.

Durant la même période les prix à la consommation de la viande de bœuf (bonne qualité, 1958 = 100) ont évolué comme suit :

Tableau 21 : Prix à la consommation de la viande de bœuf(1) dans la CEE
(Index : 1958 = 100)

Pays	1961	1962	1963	1964
Belgique	106	108	110	127
Allemagne	113	115	117	131
France	113	117	126	130
Italie	102	106	116	134
Luxembourg	103	104	105	105
Pays-Bas	104	101	102	138

- (1) bonne qualité : België/Belgique : Entrecôte - Tussenribstuk
Deutschland (B.R.) : Rindfleisch zum Schmoren
 bzw Braten vom Blatt oder
 bug, z.T. ohne Knochen
France : Bifteck
Italia : Carne bovina (senz 'osso)
Luxembourg : Roostbeef sans os
Nederland : Doorregen runderlappen
 30-40 % vet B-rund

Au stade de la consommation également on constate une forte tendance à la hausse des prix de la viande de bœuf, notamment en 1964, mais dès 1963 pour la France et l'Italie.

46. Sur la base de l'évolution du marché de la viande de boeuf telle qu'elle vient d'être décrite, de "1962" à 1964/65 on constate un fléchissement aussi bien de la production que de la consommation de viande de boeuf - fléchissement moins marqué toutefois en ce qui concerne la consommation.⁽¹⁾ Les prévisions données pour "1970" ne doivent pas être modifiées, mais il faut plutôt s'attendre dans la situation actuelle à un accroissement des besoins d'importation (430.000 t.) qu'à une diminution de ceux-ci.

L'augmentation de la production dont on note les premiers signes, dépendra en premier lieu :

- de l'évolution de la composition du cheptel bovin et notamment du nombre des vaches et
- de l'évolution du pourcentage des veaux abattus.

En ce qui concerne l'évolution de la consommation, l'évolution des prix sera déterminante, étant donné que, comme antérieurement, la demande des consommateurs en viande de boeuf est par rapport à la demande d'autres denrées alimentaires, relativement élastique.

Afin de déterminer dans quelle mesure le bilan d'approvisionnement prévu pour "1970" est affecté par la politique commune des prix il convient d'abord d'évaluer les modifications de prix probables au niveau de la production et à celui de la consommation.

3) Modifications de prix résultant de l'établissement d'un prix d'orientation commun pour les bovins

47. Pour établir une comparaison de prix entre les Etats membres, on prend comme base la moyenne pondérée des prix de marché telle qu'elle est définie dans le règlement 14/64/CEE.

(1) Voir annexe graphique 4.

Etant donné la situation déficitaire de l'approvisionnement de la Communauté en viande de boeuf, on peut considérer que les prix de marché correspondront sensiblement aux prix d'orientation proposés.

Les données qui sont fournies ici doivent en premier lieu indiquer la tendance probable de l'évolution des prix. Il convient de faire attention ici au fait que les mouvements des prix pour les différentes qualités qui font partie de cette moyenne, peuvent être différents, comme cela a été déjà dans une certaine mesure le cas dans le passé pour les Etats membres (voir partie B II § 24).

De plus, on peut être certain, qu'à l'intérieur de la Communauté s'établira une régionalisation des prix de marché - comme on peut le constater déjà actuellement au niveau national. On peut supposer, même sans que ce problème ait été étudié de plus près jusqu'ici, que les prix seront plus élevés en Allemagne R.F. et en Italie qu'en France ou dans les Pays-Bas. Si l'on tient uniquement compte des coûts de transport comme facteur de différenciation des prix, la différence entre le prix moyen du marché allemand et français pourrait s'élèver à environ 2,5 UC/100 kg.

Les considérations qui suivent se basent cependant sur les données du tableau 22 :

Tableau 22 : Les prix de marché pour les gros bovins (moyenne pondérée de toutes les classes) dans la C.E.E.
en 1964/65 et 1968/69

en UC/100 kg

Pays	1968/1969	1964/65 (1 juill.- 30 juin)	Modifications	
			UC	en %
Belgique		65,00	+ 1,25	+ 1,9
Allemagne		67,50	- 1,25	- 1,9
France	66,25	62,25	+ 4,00	+ 6,0
Italie		68,75	- 2,50	- 3,9
Luxembourg		63,50	- 2,75	+ 4,1
Pays-Bas		60,00	+ 6,25	+ 9,4

.../...

Comme il ressort du tableau 22, les modifications des prix du marché résultant du rapprochement des prix des bovins seront relativement faibles, surtout si l'on considère d'une part les modifications de prix réelles, c'est-à-dire les hausses générales des prix survenues et si l'on tient compte d'autre part des modifications intervenues dans le prix du lait.

48. En ce qui concerne les modifications de prix prévisibles au stade de la consommation, celles-ci ne devraient pas entrer en ligne de compte étant donné l'ordre de grandeur des modifications de prix au stade du Commerce de gros pour les bovins vivants (tableau 22). Du reste, la demande de viande bovine est encore relativement élastique à l'échelon de la consommation des denrées alimentaires, par rapport au revenu. L'incidence (dans le cas présent favorable) du revenu (accroissement du revenu des consommateurs) dépassera donc probablement l'incidence du prix (hausse nominale des prix faible dans quatre Etats membres).

Evolution probable de la production de viande bovine jusqu'en 1970

L'accroissement de la production de viande bovine de la Communauté admis à titre d'hypothèse dans les prévisions établies pour 1970 (de 3,67 millions de t en 1962 à 4,7 millions de t en 1970) ne peut être réalisé que dans les conditions définies ci-après :

- le nombre des vaches laitières dans l'ensemble de la Communauté se maintient au niveau atteint en 1962;
- la politique d'encouragement de la production de viande est poursuivie.

Mais, pour l'orientation de la production de viande bovine, le seul élément important n'est pas le niveau absolu (et relatif) des prix des bovins, mais le rapport entre ces prix et le prix du lait a aussi son importance. Le prix d'orientation de 66,25 UC par 100 kg

.../...

proposé par la Commission est dans la relation de 1 à 7 au prix d'orientation de 9,5 UC par 100 kg proposé pour le lait. D'après l'expérience acquise, cette relation doit être au minimum maintenue pour favoriser la production de viande par rapport à la production laitière; en tout cas, il ne saurait guère en résulter un déplacement de la production en faveur du lait. Mais cette relation de prix ne sera probablement pas suffisante pour faire passer la production de bovins au niveau maximum techniquement possible. Par conséquent, du point de vue de l'encouragement de la production de la viande, il serait indiqué d'établir entre le lait et la viande une relation de prix légèrement supérieure à 1 : 7. Cependant, étant donné que dans certaines régions productrices importantes de la Communauté (p.ex. la France), la relation entre les prix effectivement obtenus pour le lait d'une part et la viande bovine d'autre part pourrait être supérieure à 1 : 7, cette relation peut actuellement être considérée comme suffisante, notamment parce que la relation de prix entre le lait et la viande bovine de 1ère qualité s'établit à 1 : 7,3.

Evolution probable de la consommation de viande bovine jusqu'en 1970 sur la base d'un prix d'orientation commun

50. La situation de l'approvisionnement adoptée comme hypothèse pour 1970 est fondée sur la supposition que, grâce à une hausse accentuée des revenus, à l'accroissement démographique et à des prix constants, la consommation par habitant de viande bovine et de viande de veau dans la Communauté passera de 22,1 kg en 1962 à 27,2 kg en 1970. A cet égard, on a considéré que l'accroissement de la consommation sera particulièrement important en Allemagne (+ 5,1 kg) et en Italie (+ 7,7 kg) :

.../...

Tableau 23 : Evolution de la consommation de la viande bovine et de la viande de veau de la Communauté de 1962 - 1970

en kg par habitant

Pays	" 1962 "	"1970"	Augmentation
Allemagne	20,9	26,0	5,1
France	30,5	33,5	3,0
Italie	15,6	23,3	7,7
Pays-Bas	20,6	23,0	2,4
UEEL	23,8	26,9	3,1
C.E.E.	22,1	27,2	5,1

51. Dès lors, il y a lieu d'examiner si, notamment dans les deux Etats membres, pour lesquels on s'attend à un accroissement particulièrement important de la consommation, cet accroissement est réalisable.

La demande de viande bovine est influencée non seulement par le niveau absolu du prix de la viande bovine, mais également par les prix des espèces concurrentes de viande, notamment par la viande de porc et de volaille. En Allemagne, il faut plutôt s'attendre à une tendance relative à la baisse pour les porcs et la volaille lors de l'établissement d'un niveau commun des prix des céréales fourragères. En Italie, c'est plutôt l'inverse étant donné que les prix des céréales fourragères augmenteront dans ce pays, mais la consommation de viande porcine n'y joue aucun rôle particulier. Si la tendance en matière de modification des prix à la consommation se modifie de la même manière que les prix de marché des bovins dans ces deux pays, c'est-à-dire qu'il y aura baisse des prix par rapport à 1964/65, il y a lieu de considérer que l'établissement d'un prix communautaire d'orientation n'influencera pas défavorablement la consommation de viande bovine en Italie, par comparaison aux prévisions pour 1970. En Allemagne, il est probable que l'incidence de l'élasticité croisée des prix de la viande de porc et de la viande de bœuf se manifeste dans une certaine mesure, incidence qui sera favorable à la viande bovine.

.../...

52. Il ne faut pas s'attendre à l'échelon du marché dans les autres quatre pays à des hausses réelles des prix égales d'être mentionnées; seule la France constitue une certaine exception; mais dans ce pays, les prix des espèces concurrentes de viande augmentent également - viande de porc et de volaille - en raison de l'établissement du marché commun des céréales; il en va de même pour les Pays-Bas.
53. En résumé, on constate que l'application du prix communautaire d'orientation pour les bovins n'aura probablement aucune incidence défavorable sur le développement de la consommation, étant donné qu'à l'heure actuelle déjà les prix de la viande bovine ont atteint dans tous les Etats membres un niveau ne se situant pas loin en-dessous du niveau du prix communautaire d'orientation proposé. En conséquence, l'incidence de l'harmonisation des prix dans le secteur des bovins consiste principalement à fournir au producteur - par comparaison à la situation actuelle caractérisée par des prix d'orientation nationaux variant de 232,5 DM à 240,0 DM aux 100 kilos - une incitation et par cela une orientation en matière de décision concernant sa production en lui indiquant pour le prix d'orientation un niveau de prix plus élevé.

Résumé

54. Les considérations qui précèdent peuvent être résumées comme suit : tandis que, du côté des producteurs, le prix d'orientation proposé n'aura vraisemblablement pas pour effet de les inciter à atteindre la production maxima techniquement possible, mais sera sans doute suffisant pour les orienter vers une intensification de la production de

.../...

viande, du côté des consommateurs, il n'y a pas lieu de s'attendre dans l'ensemble à des répercussions défavorables pour l'évolution de la consommation.

Pour le bilan d'approvisionnement de la Communauté en 1970, il faut donc s'attendre à des besoins d'importation supérieurs aux besoins estimés dans l'hypothèse de prix constants. Ceci résulte essentiellement d'un accroissement comparativement moins rapide de la production.

Les besoins nets d'importation pourraient donc s'accroître jusqu'au voisinage de 1 million de tonnes.

Répercussions financières

55. Dans ces conditions, c'est-à-dire dans l'hypothèse d'un besoin net d'importation de viande bovine dans la Communauté en 1970, il n'y aura pas de répercussions financières imputables aux restitutions à l'exportation. Il faut toutefois prévoir que, par suite de circonstances particulières - relations commerciales traditionnelles, échanges commerciaux avec des pays limitrophes, excédent temporaire dû à des abattages anormaux, imputables par exemple à la sécheresse - on enregistrera également au stade du marché commun des exportations de bovins et de viande bovine, ce qui est le cas dès à présent, bien que la Communauté soit en général déficitaire. Il faudrait prévoir à cet effet les ressources nécessaires, bien que leur montant ne puisse être évalué à l'heure actuelle.

Il ne sera possible d'évaluer les coûts d'interventions éventuelles que lorsque le Conseil aura arrêté, sur proposition de la Commission, les conditions de telles interventions. Cependant, il est probable qu'il sera nécessaire de soutenir les prix au moyen d'interventions pendant une courte période correspondant à la décharge des herbages.

R I Z

La situation de l'approvisionnement dans la C.E.E. en "1962" et prévision pour "1970"

56. Contrairement à celle des produits examinés jusqu'ici, qui sont obtenus dans tous les pays de la Communauté, la production du riz se concentre sur deux pays : l'Italie et la France. Le plus important de ces producteurs est de loin l'Italie. Le bilan d'approvisionnement pour "1962" (1) accusait pour le riz des besoins d'importation de 0,123 millions de tonnes de paddy, soit 8 % de la consommation globale (tableau 23) :

Tableau 24 : Situation de l'approvisionnement en riz de la C.E.E. (1) en "1962" et prévision pour "1970"
en milliers de t.

	"1962"	"1970"
Superficie cultivée (1.000 ha)	150	150
Rendement (paddy q/ha)	40,5	42,0
Production (1)	607	630
Consommation (1)	740	869
Mouvement de stocks (1)	- 10	-
Besoins d'importation (1)	123	239
Pourcentage d'auto-approvisionnement (1)	82	78

(1) riz décortiqué

Comme les consommateurs dans la Communauté préfèrent de beaucoup le riz long qui n'est cultivé dans les deux pays producteurs dans une moindre mesure, des échanges se sont instaurés, le riz rond étant exporté et le riz long importé. Le tableau suivant indique l'importance des importations et des exportations de riz (25) :

./. .

(1) Moyenne des années 1961/62 - 1963/64.

Tableau 265: Importations et exportations brutes de riz dans la C.E.E. (1) 1961 - 1963

en milliers d'U.C.

	1961	1962	1963	Ø 1961/63
<u>Importations</u>				
Imports en provenance de pays tiers				
dont : Etats-Unis	32.088	45.019	37.135	38.080
Egypte	11.073	14.804	12.334	12.737
Madagascar	2.319	452	4.946	2.572
Cambodge	4.014	5.969	4.542	4.841
	3.711	3.767	4.297	3.931
<u>Exportations</u>				
Exports vers des pays tiers				
dont : Royaume-Uni	29.238	32.533	25.772	29.181
Suisse	2.827	2.799	1.572	2.399
Autriche	3.169	4.016	3.572	3.585
	3.769	4.337	4.399	4.168

(1) Riz : C.S.T. 042

Source : pour les importations : document n° 15.681/VI/65-F (VI/F1)
 pour les exportations : "Evolution de 1960 à 1963 des exportations de la C.E.E. vers les Pays
 tiers de produits agricoles et alimentaires et quote-part pour les
 produits les plus importants de ces exportations dans les importa-
 tions de ces Pays (Division Bilans, Etudes et Information)

57. En raison de l'augmentation croissante de la consommation (si la consommation par habitant est faible, elle augmente cependant avec le revenu), il y a lieu de s'attendre pour 1970 à un accroissement des besoins d'importation (239.000 t), la production ne devant augmenter que faiblement et par suite uniquement, semble-t-il, de l'augmentation des rendements à l'ha). Comme l'évolution de la consommation ne devrait guère être influencée par des modifications de prix (qui ne seront pas très importantes), la situation prévue pour "1970" dépend en premier lieu de l'évolution de la production. Il convient de formuler à ce sujet les observations suivantes :

58. Tandis qu'en France la production a augmenté à long terme (c'est-à-dire depuis 1955) par suite à la fois d'une extension des superficies cultivées et d'une augmentation des rendements à l'ha, la production italienne a sensiblement diminué au cours de la même période, en raison exclusivement de la limitation des superficies cultivées (d'environ 30 % par rapport à 1955). La possibilité d'une extension de la production en Italie dépendra donc du prix indicatif commun, mais en particulier des rapports de prix entre le maïs et le riz au niveau de la production. La décision du Conseil relative au rapprochement des prix des céréales entraînera en Italie une augmentation des prix du maïs à partir du 1er juillet 1967, en d'autres termes, pour maintenir constante (au moyen du prix), la superficie cultivée en riz, l'effet économique du rapprochement des prix doit être pour le producteur du riz équivalent à celui du maïs. Sur cette considération se base dans une large mesure la proposition sur le niveau du prix indicatif de base du riz. C'est pourquoi en ce qui concerne les prévisions pour "1970" à prix constants (les prix du maïs considérés sont également constants), on a également supposé que les superficies cultivées resteraient inchangées (par rapport à "1962").

./...

L'évolution enregistrée depuis "1962"

59. L'évolution enregistrée depuis l'année de base des prévisions ("1962") ne peut encore faire l'objet d'une appréciation définitive puisqu'une année seulement s'est écoulée entretemps, mais notamment aussi parce que, faute d'indications concernant certains pays, on n'a pas encore pu, pour 1964/65, établir de bilan d'approvisionnement pour la Communauté. Pour autant qu'on puisse le prévoir, la production et la consommation n'ont pas été soumises à des influences particulières : les prix à la production n'ont subi, tout comme les prix à la consommation, que de faibles modifications. Pour 1965, on peut simplement noter que la récolte par suite de conditions atmosphériques défavorables, a été mauvaise, de sorte que les besoins d'importation pour 1965/66 augmenteront.
60. Il reste maintenant à examiner dans quelle mesure le prix indicatif commun du riz proposé influencera la situation de l'approvisionnement supposée pour "1970" (à prix constants). Il convient d'examiner d'abord à cet effet les modifications de prix résultant du prix commun.

Modifications de prix résultant de l'établissement d'un niveau commun de prix pour le riz

61. En ce qui concerne les pays producteurs, on enregistrera au niveau de la production les modifications de prix suivantes :

Tableau 26 : Modifications de prix à la production en 1967/68 par rapport à 1964/65

en UC/t

Pays	Prix à la production 1964/65	1967/68	
			Modification en %
Italie	10,68	12,00	+ 12,3
France	12,88	12,45	3,4

Il n'en résulte pour la France que des modifications nominales insignifiantes correspondant approximativement à la modification des prix du maïs due au rapprochement des prix des céréales. Il en va de même pour l'Italie où l'augmentation des prix du riz correspond à celle des prix du maïs à partir de 1967/68.

62. Pour les pays non producteurs, le prix de seuil sera dans une large mesure déterminant pour les éventuelles modifications des prix à la consommation, au cas où les écarts absolus entre le prix d'achat du riz importé et les prix à la consommation demeurent constants. Les prix de seuil seront modifiés comme suit pour les pays non producteurs :

	en UC/q
Prix de seuil 1964/65 (vaut également pour 1965/66)	= 14,20
Prix de seuil 1967/68 (base : riz désertique)	12,00 17,78
Augmentation en UC/q	3,58
" eb %	25,2

Lorsqu'on admet que les modifications des prix de seuil se répercutent sur les prix de marché, on peut s'attendre à des augmentations de prix réelles d'environ 20 % des prix de marché. Par kg de riz, cette augmentation correspond à une valeur d'environ 0,04 UC, c'est-à-dire que pour une consommation par habitant de 3 kg par an, le consommateur dans les pays non producteurs supporterait une hausse supplémentaire de 0,12 UC environ.

Cette augmentation vaut exclusivement pour les quatre pays non producteurs (Belgique, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas) ; les prix de seuil des pays producteurs, en revanche, diminueront (France de 18,92 UC/t à 17,78 UC/t) ou augmenteront moins sensiblement (Italie de 16,33 UC/t à 17,78 UC/t, soit environ 6 - 9 % nominal), de sorte qu'à la consommation dans ces deux Etats, dont au demeurant la consommation par habitant est supérieure à la moyenne de la C.E.E., il en résulte soit un effet favorable provenant de baisses de prix possibles (France), soit une hausse moins marquée (Italie) que dans les pays non producteurs.

Il est à remarquer que :

- d'une part les prix de seuil du riz décortiqué dans les divers Etats membres sont actuellement à des niveaux sensiblement différents (pour 1964/65 : 14,20 UC/t dans les Etats non producteurs, 17,73 UC en Italie, 19,64 UC en France), et le résultat de leur conversion technique en riz usiné (1) également ;
- d'autre part, les prix à la consommation estimée dans ces Etats membres pour un riz usiné standard se situent dans des écarts relativement étroits entre eux.

Dès lors, ces prix laissent apparaître selon les Etats membres, des marges très différentes dont le maintien des plus élevées paraît difficile en libre concurrence.

En conséquence, les prix à la consommation pourraient ne pas augmenter dans les mêmes proportions que les prix de seuil, dans les Etats membres non producteurs.

. / .

(1) Conversions : Etats non producteurs $(14,20 + 0,71 - 1,94)/0,775 = 16,74$
Italie : $(17,73 + 0,71 - 1,94)/0,775 = 21,29$
France : $(19,64 + 0,71 - 1,94)/0,775 = 23,75$
Prix seuil commun : $(17,73 + 0,71 - 1,94)/0,775 = 21,35$

Evolution probable de la production de riz jusqu'en 1970 en cas de prix communs

63. Comme, d'une part, l'évolution enregistrée depuis "1962" ne révèle pas d'influences importantes et persistantes sur la production et comme, d'autre part, les prix communs envisagés ne modifient pas la position économique du riz (quantité récoltée x prix) par rapport au produit qui concurrence le plus fortement le riz en ce qui concerne le sol (maïs), il n'y a pas lieu de s'attendre à des répercussions des prix communs sur l'évolution de la production, telle qu'elle a été prévue pour "1970" à prix constants. En d'autres termes, il y a lieu de s'attendre à une production correspondant approximativement en "1970" à 630.000 t de riz décortiqué.

Evolution probable de la consommation de riz jusqu'en "1970" en cas de prix communs

64. Dans l'ensemble, la demande ne devrait guère réagir aux modifications de prix (comme on l'a constaté dans le passé), mais sera au contraire fonction de l'évolution des revenus, qui, si elle s'oriente fortement vers la hausse, est favorable au riz, étant donné que ce produit doit être classé plutôt parmi les produits "supérieurs" des denrées alimentaires de base (par rapport à la pomme de terre, produit "inférieur"); il n'y a donc pas lieu de s'attendre que l'établissement d'un niveau commun des prix pour le riz entraîne des conséquences préjudiciables à l'évolution de la consommation. C'est pourquoi, en ce qui concerne l'évolution de la consommation jusqu'en "1970", on peut également maintenir l'hypothèse retenue à prix constants dans les conditions d'un prix commun. Cela signifie que la consommation devrait s'élever à 669.000 t de riz décortiqué, ce qui correspond à une consommation par habitant de 3 kg par an (par rapport à 2,7 kg en "1962").

Parallèlement à l'évolution supposée de la production, il faut donc s'attendre pour "1970" à des besoins d'importation de riz presque doublés par rapport à "1962".

65. En ce qui concerne les répercussions financières du rapprochement des prix du riz en "1970", il faut noter que, comme nous l'avons exposé plus haut, la Communauté aura un besoin d'importation net. Etant donné toutefois que, comme c'est déjà le cas, il faudra exporter du riz rond probablement excédentaire, il faut s'attendre à des exportations brutes de la Communauté (notamment en provenance d'Italie) en 1970, qui s'élèveront, dans l'hypothèse d'un accroissement d'environ 50.000 des échanges commerciaux entre les Etats membres, à 150.000 t (200.000 actuellement). Les dépenses qui en résulteront pour le F.E.O.G.A. doivent être estimées à 10 millions d'U.C. (150.000 t x 66,2 UC/t de restitution) (1).

. / .

(1) Dans l'hypothèse de prix du marché mondial constants : prix de seuil 177,8 UC/t ; prix du marché mondial : 111,6 UC/t.

SUCRE

1) Bilan d'approvisionnement de la CEE en "1962" et perspectives pour "1970"

66. Les conditions économiques dans la Communauté confèrent à deux facteurs un rôle déterminant pour la production des betteraves à sucre : le niveau des prix qu'obtiennent les producteurs et les mesures spéciales que prennent les Etats membres en ce qui concerne la production. C'est ainsi que l'on a constaté dans le passé que les producteurs réagissent assez fortement aux variations de prix en modifiant la superficie cultivée en betteraves à sucre. En outre, les rendements à l'ha (poids de betteraves et teneur en sucre) sont plus fortement influencés par les conditions atmosphériques favorables ou défavorables que pour la plupart des autres produits agricoles. C'est ainsi que la production de sucre dans la Communauté est passée de 4,5 millions de tonnes en 1962/63 à 5,3 millions de tonnes en 1963/64 (+ 18 %), tandis que la superficie cultivée en betteraves est passée au cours de la même période de 1,03 million d'ha à 1,3 million d'ha (+ 10 %). Ces faits rendent relativement incertaines les prévisions concernant l'évolution probable de la production.

Le bilan d'approvisionnement de la CEE accusait en "1962" (moyenne des années 1961/62 - 1963/64) un excédent de 3.000 tonnes de sucre. A une production de 5.317.000 tonnes correspondait une consommation de 5.314.000 tonnes :

./.

Tableau 27 : Bilan d'approvisionnement de la Communauté en sucre, en "1962" et en "1970"

en 1000 tonnes

C.E.E. sans les DOM (1)	"1962"	"1970"
Production	4.865	5.500
Consommation	5.295	6.400
Besoins d'importation	+ 430	+ 900
Taux d'auto-approvisionnement	92 %	86 %
C.E.E. y compris les DOM		
Production	5.317	5.925
Consommation	5.314	6.419
Besoins d'importation	+ 3	+ 494

(1) Départements d'outre-mer = départements d'outre-mer de la France,

Avec une consommation de 19.000 tonnes et une production de 425.000 tonnes on obtient pour les seuls DOM un excédent de 406.000 tonnes. Ces chiffres ont également été admis pour "1970".

67. Dans l'hypothèse de prix constants et du maintien des mesures prises par les Etats membres en "1962" pour limiter la production de betteraves, notamment en Allemagne, en France et en Italie - c'est-à-dire si les superficies cultivées restent constantes -, les besoins d'importation de la Communauté sans DOM pour "1970" (colonne 2 du tableau 27) s'élèveraient à 14 % de la consommation. Les besoins d'importation prévus pour "1970" ne correspondront toutefois à ce chiffre que si les conditions suivantes sont remplies :

- la superficie cultivée en betteraves à sucre dans la Communauté ne sera pas étendue de "1962" à "1970", mais restera au niveau de "1962";
- l'augmentation de la production sera uniquement due à un accroissement des rendements à l'ha (effet du progrès technique);
- la consommation par habitant continuera à augmenter, de sorte que, renforcée par l'expansion démographique, la consommation de sucre augmentera dans l'ensemble.

En outre, on a supposé qu'en "1970" il n'y aura pas de stocks provenant des années antérieures pour combler la lacune entre la consommation et la production, c'est-à-dire pour couvrir les besoins d'importation nette.

Evolution enregistrée depuis "1962"

68. Comme l'année "1962" englobe les campagnes 1962/63 - 1963/64, on ne dispose de données concernant l'évolution intervenue depuis cette date que pour une année (1964/65) en ce qui concerne la consommation et pour deux années (1964/65 et 1965/66) en ce qui concerne la production. De ces renseignements limités il n'est guère possible, surtout pour la consommation, de tirer des conclusions qui pourraient justifier une modification des perspectives "1970".
69. En ce qui concerne la production, on a enregistré au cours des dernières années une tendance à l'extension des superficies cultivées; la production a toutefois été beaucoup plus fortement influencée au cours des dernières années par des rendements satisfaisants dans l'ensemble. Cela a eu comme résultat que notamment en 1964/65, mais également en 1965/66 la consommation a été surpassée par la production.

Tableau 28 : Bilan d'approvisionnement de la C.E.E. en sucre
"1962" - 1965/66

C.E.E. sans les DOM	"1962"	1964/65 (1)	1965/66 (1)
Superficie cultivée (1000ha)	1.007	1.129	1.072
Production	4.865	6.171	5.559
Consommation	5.295	5.520	5.660
Solde	+ 430	- 651	- 101
Taux d'approvisionnement (en %)	92	112	98
C.E.E. y compris les DOM			
Production	5.317	6.611	5.999
Consommation	5.314	5.541	5.682
Solde	+ 3	+ 1.070	+ 317

(1) Provisoire.

On peut donc constater que l'évolution de la production se situe à un niveau légèrement supérieur à celui qu'indique la tendance supposée dans les perspectives pour "1970", tandis que l'évolution de la consommation correspond à cette tendance (1).

70 En ce qui concerne l'évolution des prix, nous ne considérerons ici que les prix des betteraves et les prix du sucre départ usine (impôts non compris). Les prix à la consommation ne se forment librement dans aucun Etat membre; surtout ils subissent l'influence de divers impôts et de fixations de prix (prix fixes ou prix maxima).

Tableau 29 : Evolution des prix départ usine des betteraves à sucre et du sucre dans la CEE "1962" à 1965/66
en UC/t

Pays	Betteraves à sucre (1)				Sucre (2)			
	"1962"	1964/65	% d'augmentation		"1962"	1964/65	% d'augmentation	
			nomina- le	réelle (3)			nomina- le	réelle (3)
Belgique	14,07	16,86	19,8	+ 14,2	17,24	19,96	15,8	+ 10,2
Allemagne	16,88	18,13	7,4	+ 2,9	21,17	22,17	4,7	+ 0,2
France	12,83	13,09	2,0	- 2,0	17,52	17,81	1,7	- 2,3
Italie	15,45	19,05	23,3	+ 17,2	18,58	23,79	28,0	+ 21,9
Luxembourg	(4)	(4)						
Pays-Bas	13,03	16,26	24,7	+ 16,0	17,18	20,52	19,4	+ 10,7

(1) Prix de base des betteraves pour une teneur en sucre de 16 %.

(2) Départ usine, taxes non comprises.

(3) Par rapport à l'indice des prix du commerce de gros (Base : moyenne de 1/10/1961 à 30/9/1964 : 1964/1965; 1/10/64 - 30/9/65)
Belgique 5,6; Allemagne 4,5; France 4,0; Italie 6,1;
Pays-Bas 8,7.

(4) Modifié compte tenu du droit des producteurs à la restitution des pulpes.

(5) Les impôts sur les betteraves perçus par la France, l'Italie et la Belgique pour 1963/64 et la taxe de facture perçue en Belgique ont été évalués au même taux pour 1961/62 et 1962/63.

./.
./.

(1) Voir Annexe, graphique 5.

Il ressort de l'évolution des prix des betteraves et du sucre indiquée dans le tableau précédent que dans tous les pays de la Communauté on a enregistré des augmentations de prix nominales aussi bien des betteraves que du sucre (départ usine) qui se traduisent également, sauf en France, par des augmentations de prix réelles - c'est-à-dire par rapport à l'évolution globale des prix du commerce de gros. Cette évolution des prix importante pour les producteurs a certes déjà entraîné au cours des dernières années une légère extension des superficies cultivées (cf. tableau 29); l'extension des surfaces n'a toutefois été possible que pour autant qu'elle n'a pas été limitée par des mesures nationales directes ou indirectes. La hausse des prix indiquée aboutit uniquement dans ce cas à une augmentation des recettes par ha de superficie emblavée en betteraves à sucre.

71. En égard à l'évolution enregistrée depuis "1962" et en raison des particularités indiquées ci-devant en ce qui concerne les facteurs déterminants pour la production de sucre, il ne semble donc pas nécessaire de modifier le bilan d'approvisionnement prévu pour "1970".

Nous examinerons ci-après dans quelle mesure, dans l'hypothèse de prix constants et en supposant que l'effet des mesures concernant la production reste le même, le bilan d'approvisionnement prévisible pour "1970" peut être influencé par l'établissement d'un niveau commun des prix et le remplacement des mesures nationales par les mesures communautaires prévues, aussi bien en ce qui concerne la production que la consommation.

Modification de prix résultant de l'établissement d'un prix indicatif commun pour les betteraves à sucre

72. En comparant les prix de base des betteraves sucrières 1964/65 avec le prix minimum garanti pour les betteraves sucrières (16,5 UC/t) on constate qu'en Allemagne, en Italie et en Belgique il y a lieu de s'attendre à la baisse des prix à la production, alors qu'en France et aux Pays-Bas il faut s'attendre à des hausses de prix (tableau 30).

Tableau 30 : Modifications des prix de base des betteraves à sucre (1) en 1967/68 par rapport à 1964/65

en UC/t

P a y s	Prix de base des bettera- ves 1964/65	Modifications de prix 1967/ 68 par rapport à 1964/65	
		en UC/t	en %
Belgique	16,86	- 0,36	- 2,1
Allemagne	18,13	- 1,63	- 9,0
France	13,09	+ 3,41	+ 26,1
Italie	19,05	- 2,55	- 13,4
Pays-Bas	16,26	+ 0,24	+ 1,5

(1) Prix pour une teneur en sucre de 16 %; Pays-Bas 1964/65; prix calculés compte tenu du droit des producteurs à la restitution des pulpes;

73. Même si en France le niveau des prix agricoles à la production s'élève d'une façon presque générale - surtout pour les produits qui en ce qui concerne le sol et la main-d'œuvre concurrencent les betteraves sucrières, comme les céréales, le colza, les plantes fourragères, l'établissement du niveau commun des prix dans la C.E.E. se traduira par une augmentation de 26,1 % du prix à la production des betteraves sucrières qui sera sensiblement plus marquée pour ce produit que pour les autres; en d'autres termes, le rapport existant entre les prix à la production des betteraves sucrières et ceux des autres produits agricoles se modifiera en faveur des betteraves sucrières.

./.

En Belgique, il y a lieu de s'attendre à une faible diminution des prix de base pour les betteraves sucrières; dans ce pays, en outre, l'établissement d'un niveau commun des prix n'entraînera pour les autres produits soit pas d'augmentation des prix à la production (lait, blé), soit n'entraînera qu'une légère augmentation (viande bovine, céréales fourragères, porcs). La modification des prix des betteraves sucrières aux Pays-Bas est à considérer comme faible.

D'autre part, les prix à la production baisseront en Allemagne. Comme en Allemagne les prix à la production baisseront également à la suite de l'établissement d'un niveau commun des prix des céréales, la position économique des betteraves sucrières par rapport au blé ne changera que peu.

Les prix diminueront encore davantage en Italie qu'en Allemagne par suite de l'établissement d'un prix minimum commun pour les betteraves sucrières. On a cependant l'intention de diminuer les incidences de cette baisse des prix par le système d'aides prévu pour les producteurs italiens qui sont désavantagés par le climat et la structure.

74. Par contre, les modifications des prix à la consommation du sucre sont essentiellement contenues dans des limites assez étroites (tableau 31). Compte tenu, comme pour les autres produits (lait et viande bovine), de l'augmentation du niveau général des prix entre 1964/65 et 1967/68, il faut s'attendre à des baisses de prix réelles particulièrement marquées en Italie et en Allemagne.

Tableau 31 Modifications des prix à la consommation du sucre en 1967/68 par rapport à 1964/65

Pays	1964/65			1967/68		
	Prix départ usine, impôts non compris	Impôts et frais de commercialisation (1)	Prix à la consommation	Prix à la consommation (2)	en UC	Modifications en %
Belgique	19,96	7,65	27,61	27,99	+ 0,38	+ 1,4
Allemagne	22,17	7,58	29,75	28,42	- 1,33	- 4,5
France	17,81	5,69	23,50	25,58	+ 2,08	+ 8,9
Italie	23,79	10,61	34,40	30,89	- 3,51	- 10,2
Pays-Bas	20,52	11,06	31,58	31,89	+ 0,31	- 1,0

(1) Dont impôt sur le sucre : Belgique : 1,20; Allemagne : 1,50; France : -; Italie : 5,23; Pays-Bas : 5,25 UC/100 kg.

(2) Calculé sur la base du prix départ usine, majoré des impôts et frais de commercialisation enregistrés en 1964/65.

Evolution prévisible de la consommation de sucre jusqu'en 1970

Les prévisions concernant l'approvisionnement de la Communauté en sucre pour "1970" sont fondées sur l'hypothèse selon laquelle, grâce à des revenus croissants, à l'expansion démographique et à des prix réels constants, la consommation de sucre par habitant dans la Communauté passera de 29,8 kg en "1962" à 33,7 kg. Il faut s'attendre à un accroissement de la consommation particulièrement marqué en Italie et aux Pays-Bas.

Tableau 32 : Evolution de la consommation de sucre par habitant dans la C.E.E.

"1962" - "1970"

kg par habitant

Pays	"1962"	"1970"	Accroissement en kg
Allemagne	30,9	33,7	2,8
France	30,4	33,0	2,6
Italie	23,8	29,8	6,0
Pays-Bas	44,0	51,2	7,2
U.E.B.L.	33,4	35,3	1,9
C.E.E.	29,8	33,7	3,9

76. Il reste à examiner quelles répercussions aura sur la consommation l'établissement d'un niveau commun de prix pour le sucre. Etant donné que, comme nous l'avons indiqué ci-dessus (point 75), l'unification des prix entraînera dans tous les pays de la Communauté - à l'exception de la France - une baisse réelle des prix du marché pour le sucre, il faut s'attendre à de nouveaux accroissements de la consommation de sucre, si les consommateurs réagissent au prix du sucre. On peut le supposer, et on admet en effet que l'élasticité de la demande par rapport au prix est aussi forte que son élasticité par rapport au revenu (avec des signes inverses). Il en résulte que pour la Communauté dans son ensemble on peut s'attendre à un accroissement de la consommation - par rapport aux perspectives pour "1970" à prix constants.

Tableau 33 : Evolution de la consommation du sucre dans la C.E.E.
à des prix communs différents en "1970"

P a y s	Consommation par habitant (en kg)		Consommation globale en 1000 tonnes
	Prix constants	pour un prix des betteraves 16,5 UC/t	pour un prix des betteraves 16,5 UC/t
Allemagne	33,7	35,1	2.175
France (1)	33,0	33,9	1.764
Italie	29,8	33,4	1.769
Pays-Bas	51,2	52,3	680
U.E.B.L.	35,5	35,7	357
C.E.E. (1)	33,7	35,5	6.745

(1) Y compris DOM.

Dans le tableau ci-dessus, l'évolution de la consommation a été calculée compte tenu d'un taux de croissance économique élevé (+ 4,9 % d'accroissement annuel des dépenses de consommation de "1962" à "1970") ainsi que de l'expansion démographique (1970 = 190 millions d'habitants dans la C.E.E.) d'une part, et compte tenu de l'évolution réelle des prix du sucre, d'autre part. Les coefficients d'élasticité entre "1962" et "1970" ont été évalués à 0,20 pour l'Allemagne et pour la Belgique, 0,21 pour la France, 0,52 pour l'Italie et 0,35 pour les Pays-Bas (1).

Evolution prévisible de la production de sucre jusqu'en 1970

77. Les facteurs considérés comme importants pour une prévision de l'évolution des superficies cultivées et qui ont été pris pour base des prévisions concernant l'évolution de la superficie cultivée en betteraves à sucre sont les suivants : modifications des prix à la production, répercussions antérieures des modifications de prix sur

./. .

(1) En d'autres termes, lorsque les revenus augmentent de 1 %, la consommation de sucre par habitant augmente par exemple de 0,2 % en Allemagne et en Belgique; il en va de même lorsque les prix de sucre baissent de 1 % (en cas de hausse des prix, la consommation de sucre baisse en conséquence).

la superficie cultivée, pourcentage de la superficie cultivée en betteraves par rapport à la superficie cultivée totale, possibilités de modifier l'assoulement et enfin (pour l'ensemble de la production) évolution du rendement en sucre à l'hectare.

Sur la base de ces facteurs, on obtient l'estimation suivante de l'évolution de la production jusqu'en "1970" dans les Etats membres :

Tableau 34 : Prévisions concernant l'évolution de la superficie cultivée en betteraves sucrières et la production de sucre dans la C.E.E. de "1962" à "1970"

Pays	Superficie cultivée (en 1000 ha)		Production de sucre (en 1000 tonnes)	
	"1962"	"1970"	"1962"	"1970"
Allemagne	283,7	340,0	1.535	2.071
France	360,6	560,0	1.640	2.987
Italie	227,3	231,0	890	1.097
Pays-Bas	77,0	85,0	448	515
U.E.B.L.	58,7	70,0	351	430
C.E.E. (sans les DOM)	1.007,3	1.286,0	4.865	7.100
C.E.E. (avec les DOM)			5.317	7.537

78. Il ressort du tableau 34 que la production augmentera dans tous les pays membres, notamment en France. À lui seul, le relèvement du quantum de production existant actuellement en France pourrait entraîner une extension des superficies cultivées, même si le prix de base français restait inchangé, mais s'appliquait dès le début à l'ensemble de la production.

./. .

79. Comparé à la consommation de l'année "1970", il résulte un important excédent de sucre de la Communauté (0,8 Mio t). En vue d'éviter des excédents de cet ordre de grandeur, la Commission propose des mesures spéciales qui limitent la garantie de prix et d'écoulement pour les producteurs (cf. B IV et la proposition de résolution correspondante).

Du fait de ces mesures supplémentaires, qui sont conçues en fonction de la consommation, on peut s'attendre à ce que les excédents possibles de la Communauté (y compris DOM) en sucre ne dépassent pas 400.000 tonnes.

Répercussions financières

D'après la proposition concernant les mesures spéciales, la responsabilité financière commune se limite en réalité aux restitutions pour l'exportation d'une quantité de sucre qui correspond au maximum à 5 % de la consommation (ce sont pour "1970" au plus 0,34 Mio t).

Tableau 35 : Répercussions financières des prix communs des betteraves et du sucre sur le Fonds (FEoga)

Prix de la betterave sucrière UC/t	16,5 (3)
1. Excédent d'exportation en 1000 t de sucre	337
2. Prix à l'exportation sans restitution (1) (en UC par quintal de sucre raffiné)	21,74
3. Prix du marché mondial (2) 1964/65 (en UC/q de sucre raffiné)	8,19
4. Restitution en UC/q	13,55
5. Restitution totale en milliers d'U.C.	45.664

(1) Prix d'intervention majoré des frais forfaictaires de transport et de manutention

(2) Cotations de la bourse de Paris

(3) Y compris les excédents provenant de la production des DOM pour 417.000 t.

L'absence d'organisation commun du marché du sucre ne permet pas encore de déterminer quel serait le montant des coûts résultant d'éventuelles interventions. Ces coûts ne devraient toutefois pas être très importants, étant donné qu'il n'y a pas de pertes de qualité à l'entreposage et que les frais d'entreposage et de transport doivent être couverts par le prix du marché.

. / .

GRAINES OLEAGINEUSES

Situation actuelle

79. Parmi les produits agricoles importants pour lesquels il existe dans la Communauté des besoins d'importation notables figurent les matières grasses végétales (à l'exclusion de l'huile d'olive). Les huiles végétales produites dans la CEE à partir des graines récoltées dans la Communauté sont principalement celles de colza, de navette et de tournesol. La production des graines correspondantes est pratiquement limitée à deux Etats : la France et la R.F. d'Allemagne en ce qui concerne les graines de colza et de navette, et à la partie centrale et méridionale de la France pour des raisons écologiques en ce qui concerne les graines de tournesol.

Par rapport à la consommation globale d'huile végétale, la production propre de la CEE ne représente actuellement que moins de 9 % (200.000 t sur 2,3 millions de t de consommation globale). Encore cette quantité de production n'a-t-elle pu être atteinte que grâce à l'adoption dans les deux pays producteurs, de mesures de soutien, sous forme de garanties de prix et de garanties de débouchés.

Il n'a pas encore été effectué d'études approfondies sur l'évolution probable de l'approvisionnement de la Communauté en "1970" en ce qui concerne les huiles végétales: dans la situation donnée, ces études ne semblaient d'ailleurs pas indispensables.

80. L'exposé qui suit se limite à quelques considérations sur les réactions possibles des producteurs au prix commun du colza et de la navette.

En ce qui concerne le tournesol, les perspectives qui s'ouvrent en France pour cette graine sont les mêmes que pour la graine de colza, avec la différence que le tournesol entre en concurrence dans la rotation surtout avec le maïs et que la superficie cultivée en cette graine représente en France moins de 10 % de celle cultivée en colza. En outre

un certain développement de la culture de tournesol apparaît possible en Italie.

L'aspect de la consommation ne doit pas être pris en considération, étant donné que les prix communs des graines oléagineuses n'auront pas d'incidence sur les prix au stade du consommateur. En effet le prix des graines communautaires sera ramené sur le marché au niveau des graines concurrentes en provenance des Pays tiers et cela au moyen d'une aide directe.

Répercussions de prix communs pour le colza et la navette sur l'évolution de la production

81. Pour pouvoir apprécier l'effet économique du prix commun des oléagineux pour les producteurs, il faut tenir compte des facteurs suivants :

- modifications des prix à la production (en chiffres absolus)
- modifications des relations de prix par rapport aux cultures substituables (en particulier le blé et les betteraves à sucre)
- possibilités de production dans les Etats membres où il n'a pas encore été cultivé d'oléagineux.

82. Comme il ressort de l'exposé des motifs concernant les propositions de prix, les prix à la production se modifieront comme suit :

Tableau 36 : Modifications des prix à la production du colza en Allemagne et en France en 1967/68 par rapport à 1961/63

en UC/t

P a y s	1963/64	1967/68		
	Prix à la produc-	Prix à la produc-	Modifications de	
	tion	tion	en chif- fres abs.	en %
Allemagne	166,83	}	+ 3,17	1,9
France	161,63	}	+ 8,37	5,2

Comme les prix français à la production sont inférieurs aux prix allemands, leur montant nominal, en cas d'institution d'un prix commun au niveau indiqué ici, augmentera plus sensiblement que celui des prix allemands.

84. Afin de pouvoir évaluer l'effet économique sur la production, il faut tenir compte de l'évolution de prix des produits substituables, c'est-à-dire du blé et des betteraves à sucre.

Il est à noter qu'au cours des dernières années, les prix en Allemagne du blé et de la betterave ont dépassé, respectivement de 20 % et 31 %, les prix français, alors qu'ils n'ont dépassé que de 3 % celui du colza en France.

Il en résulte que quel que soit le niveau de prix retenu pour le colza, l'intérêt des agriculteurs français et allemands pour cette culture par rapport à celle du blé et de la betterave évoluera différemment.

A cet égard, il convient d'examiner comment se modifie la position concurrentielle du blé par rapport au colza.

..../...

Pour la France, le calcul donne les résultats suivants :

	en UC/t
a) Prix du blé 1963/64	82,86
Prix du blé 1967/68	<u>92,20</u>
Augmentation	9,34
Rendement à l'ha du blé (t)	3,8
Augmentation du revenu par ha ($3,8 \times 9,34$)	<u>35,49</u>
b) Prix de la betterave à sucre 1963/64	12,91
Prix de la betterave à sucre 1967/68	<u>16,50</u>
Augmentation	3,59
Rendement à l'ha de la betterave à sucre (t)	35,0
Augmentation du revenu par ha	<u>125,65</u>
c) Prix du colza 1963/64	161,63
Prix du colza 1967/68	<u>170,00</u>
Augmentation	8,37
Rendement à l'ha du colza (t)	2,1
Augmentation du revenu par ha ($2,1 \times 8,37$)	<u>17,58</u>

Il ressort de ce calcul que le prix commun du colza favorise la culture du colza dans une moindre mesure que ce sera le cas pour le blé et les betteraves sucrières.

En conséquence, on peut estimer que la production de colza diminuera en faveur de la production betteravière et éventuellement aussi de la production du blé. Les mesures supplémentaires proposées pour la limitation de la garantie du prix et d'écoulement pourraient toutefois freiner cette possibilité de substitution éventuelle.

.../...

85. Pour l'Allemagne, en revanche, la situation est la suivante : le prix du blé diminuera du fait du rapprochement du prix des céréales au 1/7/1967, tandis qu'en même temps le prix du colza augmentera. En d'autres termes, la situation économique du colza s'améliorera par rapport à celle du blé.

En ce qui concerne les betteraves à sucre, il se produit dans la République fédérale une petite baisse des prix pour les producteurs :

	en UC/t
a) Prix du blé 1963/64	105,50
Prix du blé 1967/68	<u>94,40</u>
Baisse	11,10
Rendement à l'ha du blé (t)	37,0
Baisse de revenu par ha	- 41,1
b) Prix de la betterave à sucre 1963/64	<u>16,87</u>
Prix de la betterave à sucre 1967/68	<u>16,50</u>
Variation	- 0,37
Rendement à l'ha de la betterave à sucre (t)	37,0
Variation du revenu par ha	<u>- 13,69</u>
c) Prix du colza 1963/64	166,83
Prix du colza 1967/68	<u>170,00</u>
Augmentation	+ 3,17
Rendement à l'ha du colza (t)	2,3
Augmentation du revenu	<u>+ 7,29</u>

Grâce à l'amélioration de la situation (dans l'ensemble peu importante) pour la R.F. d'Allemagne, une extension des superficies consacrées à la production du colza est à prévoir.

.../...

86. Etant donné que - compte tenu des conditions naturelles - le colza et la navette pourraient tout aussi bien être cultivés dans les pays du Benelux qu'en Allemagne et en France, il est probable que dans ces pays ces cultures seront désormais pratiquées par les agriculteurs - et en particulier par ceux qui exploitent des sols argileux lourds.

L'importance du développement de la culture dans ces Etats sera surtout fonction du rapport qui s'établira entre le prix du colza et celui de la betterave.

Il apparaît difficile de prévoir ce que pourrait être le développement de la culture du colza en Italie, car cette culture ne s'est pas développée jusqu'à présent malgré les mesures à la frontière pour augmenter le prix des graines oléagineuses importées.

Récapitulation

87. Au total, on peut s'attendre à ce que la culture des graines oléagineuses dans la Communauté restera sensiblement à son niveau actuel, parce que la réduction prévisible en France pourra être compensée par une extension Allemagne et dans les pays du Benelux.

Répercussions financières

88. Les seules dépenses prévisibles à la charge du FEOGA résultant de la proposition de la Commission sont constituées par l'aide octroyée aux producteurs des graines oléagineuses qui est égale à la différence entre prix d'objectif et prix du marché mondial et par la prime de prompt-achat destinée à faciliter l'écoulement de la graine communautaire dans les premiers mois après la récolte. En effet, aucune mesure particulière n'est prévue pour l'exportation et les risques de recours à l'intervention devraient être minimes si la prime de prompt-achat est calculée correctement.

.../...

C V

- 82 -

Les aides à prévoir sont calculées en fonction de l'hypothèse que la production et les prix du marché mondial pour "1970" resteront les mêmes que ceux des dernières années, à savoir :

Aide pour le colza et la navette $18,60 - 12,00 \times 4,0$ Mio = 26,40 Mio UC

Aide pour le tournesol $18,60 - 10,30 \times 0,3$ Mio = 2,34 Mio UC

28,74 Mio UC

Prime prompt-achat 3,26 Mio UC

Dépenses à prévoir, total : 32,00 Mio UC

=====

| HUILE D'OLIVE |

89. Etant donné que la politique de prix et de marché prévue pour le secteur de l'huile d'olive est telle qu'elle n'a d'influence ni sur le niveau de la production, ni sur celui de la consommation, il ne s'avère pas nécessaire d'établir une prévision spéciale concernant l'évolution de la production et de la consommation de ce produit.

Dans la partie B -VI, ont été traitées les incidences possibles du prix commun de l'huile d'olive sur l'évolution de la production et de la consommation à venir.

Répercussions financières

90. Les dépenses prévisibles à la charge du F.E.O.G.A. résultant de la proposition de la Commission sont constituées principalement par l'aide octroyée aux producteurs d'huile d'olive. Les autres mesures d'intervention prévues (et notamment les contrats de stockage, les interventions proprement dites et les restitutions à l'exportation) ne devraient pas en effet si le prix indicatif est fixé correctement, porter à des dépenses considérables. Enfin l'éventuelle constitution d'un stock régulateur ne devrait grever en principe sur la Communauté que pour une partie des frais de stockage et pour les éventuelles pertes de qualité.

Le montant des aides nécessaires résulte du niveau de la production et de la différence entre prix d'objectif et prix indicatif,

La production moyenne actuelle en Italie peut être retenue pour "1970".

./.

Le prix indicatif sera fixé par le Conseil en tenant compte du prix de l'huile de graines. Il est difficile de préciser dès maintenant le niveau que ledit prix indicatif devra atteindre. Toutefois, si le prix de l'huile de graines s'établit en Italie à un niveau comparable à celui connu actuellement dans les Etats membres dont les échanges sont totalement libéralisés et si le Conseil établit un rapport entre le prix de l'huile d'olive et prix de l'huile de graines tel qu'il permette au moins l'écoulement de la production communautaire d'huile d'olive ; l'aide qui en découlera ne devrait pas être inférieure à 135 millions d'unités de compte.

Les autres moyens d'intervention sont estimés forfaitairement à 5 millions U.C., d'où il résulte pour "1970" pour le marché de l'huile d'olive un montant de 140 millions d'U.C.